Marolles : la chute de la maison Appelmans ?

Opacité, conflits d'intérêt, abus de pouvoir, intimidations, menaces, fausses déclarations, chantage à l'emploi… N'en jetez plus ! Accusations et plaintes pleuvent de tous côtés au Comité général d'action des Marolles (CGAM), fondé par l'abbé Van der Biest au lendemain de la victorieuse Bataille des Marolles de 1969 et qui connut son heure de gloire dans les années 1970-80. Malgré des subsides annuels d'environ 370.000€ (98% de son budget) et 8 emplois, le CGAM présente une *« situation financière et morale alarmante »*. D'aucuns affirment que *« tout se passe comme si l'association était devenue la chose de la présidente »*((Courrier du 5 juin 2015 adressé aux membres du CGAM par Hocine Brahimi, Michel Léger, Emmanuelle Rabouin, Willy Sandra et Michel Van Roye.)), Anne-Marie Appelmans. Cette ancienne dirigeante de la FGTB Bruxelles, 72 ans, s'est mis à dos quantité d'habitants, membres, anciens administrateurs, associations partenaires ou administrations publiques interpellées par ses méthodes… Son attitude autour de l'affaire du projet de parking sous la place du Jeu de Balle a été la goutte d'eau qui n'en finit pas, un an plus tard, de faire déborder le vase. Les travailleurs viennent d'entamer une action collective contre elle. Elle les menace en retour de licenciement - et s'exécute. Qui gagnera le bras de fer ? Réponse à chercher du côté du dernier carré de fidèles, notamment dans les rangs du Parti Socialiste (PS), de cette personnalité excentrique et incontrôlable… Une comédie du pouvoir tristement banale et romanesque à la fois.

Photo : Anne-Marie Appelmans (à droite) avec l'abbé Jacques Van der Biest et le prince Amaury de Merode (au centre) lors d'un gala de soutien au CGAM en 2011.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même

En avril 2015, plus de 1200 personnes signent une pétition s'opposant à l'expulsion de **Manu Brocante** (un habitant qui s'est opposé au parking sous le Jeu de Balle, avec la Plateforme Marolles) de son appartement de la rue des Renards et demandent que le local du rez-de-chaussée du même immeuble soit *« octroyé à une association ou à une activité réellement utile au quartier »*. Un local quasi inaccessible au public depuis 2007, date à laquelle **Yvan Mayeur** (PS), alors président du CPAS, le cède gratuitement à Mme Appelmans et son asbl fantoche Chez Albert, censée mettre *« à disposition du public »* la collection de livres de feu **Albert Faust** - ancien leader syndical qui fut l'ex-mari de Mme Appelmans. Outrepassant les règles d'attribution publiques, le local est loué par la Régie foncière (propriétaire) au CPAS qui le met à disposition de Mme Appelmans qui le transfère à Chez Albert… qui le sous-loue au CGAM (dès 2011, un an après que Mme Appelmans en ait été intronisée présidente) comme *« antenne »* dont il n'a en pratique pas vraiment usage - mais créant au passage un petit bénéfice dans les poches de Chez Albert.

En 2012, Yvan Mayeur et l'échevin des propriétés communales **Mohamed Ouriaghli** (PS) étendent la convention avec Chez Albert à l'appartement situé au-dessus du local. L'ancienne secrétaire générale de la FGTB Bruxelles est alors sous le coup d'une inculpation judiciaire (pour *« faux et usage de faux, fraude fiscale, association de malfaiteurs, escroquerie, faux dans les comptes annuels et corruption active »*((« Fin de l'enquête sur la FGTB, neuf inculpations« , 7sur7, 9 janvier 2009.))) qui lui fait craindre la saisie de ses biens - notamment la maison qu'elle habite dans les Marolles. Mais l'affaire est prescrite en 2014, sans avoir été jugée. L'ex-inculpée n'occupe finalement pas l'appartement et se met à le sous-louer. En 2014, Manu Brocante en devient le « sous-sous locataire »… avant d'être menacé d'expulsion l'année suivante par

Chez Albert, avec préavis d'un mois, pour avoir vertement critiqué le jeu trouble de Mme Appelmans dans le dossier du parking Jeu de Balle.

Manifestation devant le local et l'appartement de la rue des Renards, le 7 mai 2015.

Le PS bruxellois fait le ménage Chez Albert

La pétition de soutien au locataire est suivie d'une manifestation, le 7 mai 2015, qui s'arrête devant les locaux du CPAS puis ceux du CGAM - lequel vient de procéder à la coupure des compteurs d'énergie dans l'appartement. Une manifestation d'habitants devant le siège d'une association censée *« développer la participation des habitants »*, voilà qui n'est pas courant…

La polémique s'invite aussi au Conseil communal de la Ville de Bruxelles et au Conseil de l'Action Sociale, où Yvan Mayeur, devenu bourgmestre en 2013, et sa remplaçante au CPAS **Pascale Peraita** (PS) font tout pour l'étouffer, plaçant les discussions sous le sceau du secret et évitant de répondre aux questions concernant, par exemple, *« les conditions auxquelles la Régie Foncière met à disposition du CPAS des biens, les types d'occupations et de locations autorisés, et les obligations ainsi transférées »*((Liesbet Temmerman, conseillère communale Ecolo, sur Facebook le 4 mai 2015.)). Selon plusieurs témoignages, les deux mandataires socialistes se contentent de répondre que *« l'asbl Chez Albert fait du très bon boulot »*.

Un tellement *« bon boulot »* que Chez Albert organise sa liquidation volontaire quelques mois plus tard. Le local du rez-de-chaussée est vidé dans la foulée et la Régie foncière en reprend la maîtrise (il est toujours vide à l'heure d'écrire ces lignes). La liquidatrice de l'asbl, une certaine Mme Appelmans, fait revendre au marché aux puces une partie de la collection d'Albert Faust et déménage le reste… dans un nouveau local mis à disposition par le CPAS, cette fois à la rue de Nancy (bien plus discrète que la très fréquentée rue des Renards) et directement au nom de Mme Appelmans, histoire de faire le ménage dans l'obscur mécanisme de « sous-sous-location ». Circulez, y a rien à voir.

Le CPAS condamné en justice

Si Chez Albert a plusieurs fois sommé Manu Brocante de déguerpir des lieux, l'asbl n'ira jamais jusqu'à mettre ses menaces à exécution. Le locataire faisant valoir son droit à rester dans l'appartement, l'en évincer supposerait de soumettre le litige au Juge de Paix, qui devrait se prononcer sur la légalité de la convention de « sous-sous location », et accessoirement de rendre publiques les conventions entre la Régie foncière, le CPAS et la défunte asbl… Ce que les autorités bruxelloises sont manifestement peu enclines à faire. La transparence a ses limites.

Le CPAS, qui se montre particulièrement compréhensif envers les frasques de Mme Appelmans, est autrement pointilleux avec Manu Brocante. Tout est fait pour obtenir son départ de l'appartement : après avoir tenté de le reloger dans un autre quartier, le CPAS l'accuse de vivre avec son chien dans un appartement qui *« n'est pas adapté à la présence »* d'un animal, puis n'hésite pas à affirmer que *« d'autres occupants de l'immeuble »* ont déposé plainte contre *« son comportement »*((Lettre du Directeur général coordonnateur du CPAS de Bruxelles, le 7 mai 2015)) - allégation aussitôt démentie formellement par tous ses voisins. Devant l'échec de ces pressions, qui plongent le locataire en dépression, le CPAS sort l'artillerie lourde et lui coupe son revenu d'intégration sociale (RIS) en septembre 2015… Jusqu'à ce que le Tribunal du travail, estimant en février 2016 que la décision du CPAS *« ne repose sur aucune justification admissible et s'apparente à une forme d'acharnement »*((Jugement de la 12ème Chambre du Tribunal du travail francophone de Bruxelles, 29 février 2016.)), condamne celui-ci à rétablir le versement de l'allocation et à payer les 6 mois injustement suspendus.

Résultat des courses : Manu Brocante habite toujours l'appartement de la rue des Renards. Mais son bailleur, l'asbl Chez Albert, ayant procédé à son auto-dissolution en octobre 2015… personne ne lui réclame son loyer depuis lors. En effet, 8 mois plus tard, la Régie foncière n'a pas jugé utile de régulariser sa situation, préférant prolonger ce flou juridique que de percevoir les loyers qui lui sont dus.

Plaintes à gogo

En réalité, la seule personne à avoir porté plainte contre Manu Brocante est Anne-Marie Appelmans. Faisant feu de tout bois pour apparaître comme une victime, c'est désormais une habituée du commissariat de police des Marolles où s'empilent les procès-verbaux d'audition relatifs aux plaintes pour harcèlement qu'elle initie notamment à l'encontre d'anciens employés (licenciés par ses soins).

Par ailleurs, elle déclare en mai 2015 dans « La Dernière Heure », *« avoir porté plainte »* contre l'auteur de ces lignes pour *« des propos diffamatoires qui tiennent du harcèlement »*((« Les Marolles derrière Manu Brocante », Nathan Gonze dans « La Dernière Heure », 5 mai 2015.)). En cause ? Un article paru sur ce blog, où est évoqué son passé judiciaire. Dans le contexte de l'histoire des locaux de la rue des Renards et de la gestion du CGAM, il n'est pourtant pas gratuit de rappeler que Mme Appelmans a été exclue la FGBT en 2002 pour *« utilisation incontrôlable des fonds »* et *« gestion désastreuse du personnel »*((« Une plainte pour harcèlement », La Dernière Heure, 17 mars 2003.)), ni saugrenu de souligner qu'une absence de jugement n'équivaut pas à un acquittement - contrairement à ce qu'elle appelle joliment son *« droit à la prescription »*((« Les Marolles derrière Manu Brocante », Nathan Gonze dans « La Dernière Heure », 5 mai 2015.)) - et qu'en l'occurrence elle n'est due qu'aux *« retards inexplicables et inexpliqués »*((« La chambre du conseil flingue le Parquet de Bruxelles« , Philippe Brewaeys dans « M Belgique », 10 octobre 2014.)) du Parquet financier de Bruxelles (selon l'expression du Président de la Chambre du Conseil).

D’ailleurs, il est cocasse de noter qu’un an après *« avoir porté plainte »*, aucun des 3 articles publiés ici sur cette affaire n’a fait l’objet du moindre dépôt de plainte… L’annonce de poursuites imaginaires est une pratique vieille comme la justice, destinée à intimider les uns et à instiller la confusion dans l’esprit des autres.

Yvan Mayeur, Jacques Van der Biest, Philomène Brisbois et Anne-Marie Appelmans lors de la conférence de presse du bourgmestre annonçant l’abandon du parking Jeu de Balle, en février 2015.

« La démocratie interne est confisquée »

Les *« manoeuvres grossières »*((Courrier du 5 juin 2015 adressé aux membres du CGAM par Hocine Brahimi, Michel Léger, Emmanuelle Rabouin, Willy Sandra et Michel Van Roye.)) de Mme Appelmans à l’occasion de la mobilisation citoyenne contre le parking sous la place du Jeu de Balle n’ont pas été du goût de tout le monde, y compris au sein du CGAM où sa gestion est critiquée de longue date. En juin 2015, la contestation interne monte d’un cran : la présidente, alors censée entamer la dernière année de son second mandat, fait face à la fronde de plusieurs membres et administrateurs démissionnaires. Réunis sous le nom des « Amis du CGAM », ceux-ci demandent au Conseil d’administration (CA), comme le prévoit la loi, d’ajouter à l’ordre du jour de la prochaine Assemblée générale (AG) des points relatifs à la situation financière *« périlleuse »* du CGAM, à l’organisation d’un audit des comptes et à la révocation des administrateurs dont *« la responsabilité est engagée »*((Courrier du 5 juin 2015 adressé aux membres du CGAM par Hocine Brahimi, Michel Léger, Emmanuelle Rabouin, Willy Sandra et Michel Van Roye.)).

Dans une note de plusieurs pages((Courrier du 5 juin 2015 adressé aux membres du CGAM par Hocine Brahimi, Michel Léger, Emmanuelle Rabouin, Willy Sandra et Michel Van Roye.)) se basant sur un bilan financier provisoire (le bilan officiel n’étant pas disponible), ils pointent un déficit de 48.103€ en 2013 et de 19.073€ en 2014, un fonds social qui se creuse chaque année davantage jusqu’à atteindre -51.802€ en 2014, l’extravagance de certaines *« dépenses incompréhensibles »*, etc. Ils se demandent comment on a pu en arriver à cette situation, alors qu’en 2011 *« les finances avaient été redressées »* grâce à un gala de soutien organisé par le prince de Merode((La famille de Merode, proche de la Fabrique d’église des Minimes et de l’abbé Van der Biest, a soutenu l’action de celui-ci, notamment en hébergeant ses associations (comme le CGAM) dans des locaux appartenant au Centre d’Œuvres de Merode.)) et qui apporta 105.000€ d’argent frais au CGAM. Ils soulignent enfin que *« la démocratie interne est confisquée »*,

notamment par des *« pratiques irrégulières [visant] à écarter définitivement certains membres »*. Et mettent en cause la présidente pour *« autoritarisme »*, *« comportement inadmissible »*, *« gestion étrange du personnel »*, *« pratiques opaques »*, *« abus de pouvoir »*, *« confusion [installée] entre le CGAM et son asbl Chez Albert »*, etc.

Des procédures faites pour ceux qui y croient

Mais l'AG de juin 2015 tourne court. Alors qu'une majorité se dégage pour révoquer Mme Appelmans et son CA, provoquant les hurlements et gesticulations de celle-ci, la séance est suspendue. Après la tentative du CA d'imposer un ordre du jour qui aurait vidé les points dérangeants de leur sens, la discussion bute sur l'impossibilité de discuter des comptes et bilan définitifs alors qu'aucun membre n'a pu en prendre connaissance. Ce n'est qu'en cours de séance que la présidente finit par en distribuer une version non détaillée ! Les points sont donc reportés à une assemblée ultérieure, après les vacances d'été. *« Nous sortons de cette AG avec le sentiment que le CA a tout fait pour [qu'elle] ne se tienne pas normalement »*, commentent rétrospectivement des membres dans une note destinée à corriger le procès-verbal pour le moins tendancieux que la présidente rédigea de la séance.

La nouvelle AG est convoquée pour septembre, ce qui permet à Mme Appelmans de faire campagne. D'un côté, elle agite la carotte : courriers aux membres de l'association, rencontres individuelles, promesses, se targuer du soutien indéfectible d'Yvan Mayeur et d'autres édiles du PS, s'assurer de celui de l'abbé Van der Biest… De l'autre, elle tend le bâton : accusations de *« pratiques délictueuses »*((Réponses aux questions financières des membres, lettre du CA aux membres du CGAM, 7 septembre 2015.)) et autres refus de répondre aux *« rumeurs et ragots mal intentionnés »* des « Amis du CGAM » , lesquels reçoivent un courrier d'avocat trois jours avant l'AG les informant qu'une *« plainte a été déposée pour accès frauduleux à un système informatique »*((Courrier de l'avocat Laurent Arnauts aux signataires de la lettre des « Amis du CGAM », 7 septembre 2015.)) et les menaçant de poursuites pour *« recel de vol »* et *« calomnie »* (poursuites dont ils n'entendront plus parler par la suite)…

Le soir de l'AG, Mme Appelmans préside la séance. Stratagèmes, tergiversations, mises en scène et manœuvres procédurières lui permettent *in extremis* (à une voix près, la sienne comptant double) de changer l'ordre du jour et d'éviter un vote secret contre elle. Ce qui provoque la démission outrée de plusieurs membres, dont l'avocat et co-fondateur historique du CGAM Philippe De Keyser et deux associations sœurs créées par l'abbé Van der Biest : le Foyer des Jeunes des Marolles et l'Union des Locataires Marollienne.

Mise en « quarantaine »

Une nouvelle fois, Mme Appelmans a sauvé sa place. Accumulant *« pratiques malsaines »* et *« décisions lunatiques »*((Courrier du 5 juin 2015 adressé aux membres du CGAM par Hocine Brahimi, Michel Léger, Emmanuelle Rabouin, Willy Sandra et Michel Van Roye.)), cette amatrice de bras d'honneur et de noms d'oiseaux a réussi à faire le vide autour d'elle et asseoir sa suprématie… Sans autre motivation apparente qu'assouvir sa propre soif de pouvoir. Les enjeux de participation des habitants, de rénovation urbaine ou de droit à l'habitat semblent bien loin. Et à ce niveau-là, aussi, le CGAM a été mené au bord du gouffre : pour les « Amis du CGAM », qui disent œuvrer pour *« qu'il redevienne une association travaillant avec et pour les habitants des Marolles »*, leur comité *« s'est largement discrédité »* et *« ne remplit plus ses missions de base »*, voire sert des *« intérêts partisans »*((Courrier du 5 juin 2015 adressé aux membres du CGAM par Hocine Brahimi, Michel Léger, Emmanuelle Rabouin, Willy Sandra et Michel Van Roye.)).

Fin 2015, un contrôle mené par Actiris (l'Office régional bruxellois de l'emploi) sur la

gestion des postes d'agents contractuels subventionnés (ACS) donnés au CGAM, a *« mis en lumière des manquements/infractions graves »* : outre les *« fausses déclarations de prestation »*, le *« non encadrement des travailleurs »* et les comptes 2014 non publiés, l'administration note le *« non-respect des activités prévues »* et le *« faible niveau d'activités de l'association »* qui lui donnent *« la conviction que le volume d'activité ne justifie plus le nombre d'ACS dont dispose [l'association] »*.

Du côté de l'associatif bruxellois, le CGAM est de plus en plus isolé. En 2015, le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) et la Platform Pentagone arrêtent toute collaboration avec lui. En 2016, c'est au tour de l'AG d'Inter-Environnement Bruxelles (IEB) de voter son exclusion *« pour contradiction avec les valeurs d'IEB dans la gestion, l'organisation et les activités d'une association membre »*((Ordre du jour de l'AG d'IEB du 26 avril 2016.)) : une première dans l'existence de cette fédération de comités de quartier fondée en 1973. L'Association du personnel du CGAM en est consciente : *« l'image négative de [l']attitude [de la] présidente se répercute sur le CGAM, et pousse de plus en plus d'associations à [s'en] désolidariser »*((Lettre de l'Association du personnel du CGAM remise à l'AG du CGAM, le 3 mai 2016.)).

Un an après les assemblées tumultueuses de 2015, les travailleurs se sont en effet constitués en association. Tandis que certains d'entre eux avaient soutenu Mme Appelmans en 2015, ils s'inquiètent désormais de son ambition à repartir pour un troisième mandat de 3 ans. Ils n'en peuvent plus, et le font savoir par écrit aux membres qui s'apprêtent à élire un nouveau CA lors de l'AG de mai 2016. Leur courrier((Lettre de l'Association du personnel du CGAM remise à l'AG du CGAM, le 3 mai 2016.)) exprime un *« mal être »* face à *« l'humeur variable »* de cette présidente aux *« exigences contradictoires »*, qui exerce sur eux *« autorité abusive, (…) pression et acharnement »*, concluant par l'*« impossibilité de continuer de travailler dans de bonnes conditions avec Anne-Marie Appelmans »*.

Philomène Brisbois entourée de Faouzia Hariche, Pascale Peraita et Yvan Mayeur.

Des menaces au passage à l'acte (de licencier)

Furieuse de cette sortie, la présidente sortante se fait néanmoins réélire administratrice (par 10 voix sur 18), en partie grâce à une AG désertée depuis 2015 par près de la moitié de ses membres, dégoûtés. Le nouveau CA, composé de 4 membres, se réunit une semaine après l'AG… en l'absence de l'unique administratrice opposée à la reconduction de la présidente. Les 2 autres administrateurs sont des acolytes de Mme Appelmans : **Henri Piquet**, membre du PS ixellois, dont le seul lien avec le CGAM est d'avoir été président de l'asbl Chez Albert, et **Philomène Brisbois**, concierge des logements sociaux de la Querelle et fidèle d'Yvan Mayeur, aux côtés duquel elle s'est présentée sur les listes du PS lors des dernières élections communales. La réunion a lieu le 11 mai, entre le décès et les funérailles de l'abbé Van der Biest, dont il n'est pas question dans l'ordre du jour. Les 3 comparses ont d'autres urgences. À l'unanimité, ils se répartissent les mandats pour 3 ans : Piquet devient administrateur délégué, Brisbois secrétaire, et sans suspense Appelmans reste présidente. Première décision de ce trio à la coloration en apparence très « rouge » : licencier un travailleur immigré parmi les signataires de la lettre de l'Association du personnel. Ensuite, donner mandat à Mme Appelmans pour recruter un nouvel employé… qu'elle choisit parmi ses connaissances personnelles. La séance est levée.

Mais entretemps, l'équipe des travailleurs a demandé l'intervention psychosociale de Mensura (service externe de prévention et de protection du travail) dont le rapport préliminaire((Courrier de Mensura du 26 mai 2016 relatif à la *« demande d'intervention psychosociale formelle pour des risques psychosociaux à caractère collectif »*.)), adressé aux instances du CGAM le 26 mai 2016, est pour le moins fleuri. Il évoque tour à tour le *« manque de cohérence dans la gestion quotidienne du personnel (…) selon l'humeur du jour de la présidente »*, ses *« exigences et demandes contradictoires »* dont

« certaines friseraient le conflit d'intérêt », ses *« prises de décisions et partenariats (…) en fonction des amitiés ou griefs à l'égard de l'un ou l'autre des futurs partenaires ».* Il pointe la *« suppression de toute coordination »* en l'absence de la présidente, *« les équipes [n'ayant] pas l'autorisation de se réunir sans elle »*. L'exigence de cette dernière *« d'avoir un bureau permanent dont elle aurait l'exclusivité, malgré le manque de place du personnel »*. Les réunions organisées en tête à tête *« avec les employés à son domicile privé »*. La réorganisation régulière de l'organigramme qui plonge ceux-ci *« dans une grande confusion »*. L'expression à leur égard de *« mépris »*, d'*« ironie »* et d'*« humiliation »*. Sans compter les *« menaces de licenciement »* et autres *« pressions (…) afin d'influencer les votes à l'Assemblée générale »*… Un portrait qu'il est difficile de ne pas rapprocher de témoignages qu'on peut trouver ici ou là sur le *« management à l'américaine basé sur le 'diviser pour mieux régner' »* que pratiquait la *« comédienne »* Appelmans lorsqu'elle dirigeait la FGTB Bruxelles et dont voici deux extraits choisis : *« On bénéficie d'une assurance hospitalisation, mais Anne-Marie a fait supprimer la clause maternité pour éviter… que les femmes n'aient trop d'enfants. (…) Une secrétaire a été virée parce qu'elle n'arrosait pas les plantes. »* Etc.

Quoiqu'il en soit, ses représailles contre l'équipe du CGAM ne se font pas attendre. Le 7 juin 2016, un jour avant la seconde réunion du nouveau CA (et donc sans attendre que puisse se dérouler une discussion sur le déclenchement de la procédure collective du personnel), le trio Appelmans-Piquet-Brisbois procède au licenciement de deux autres travailleurs ! La tentative de mise au pas du personnel a commencé. Décidément, à la direction du CGAM, l'héritage de la Bataille des Marolles n'est plus qu'un vague et très lointain souvenir…

• Gwenaël Breës

De l'art d'enterrer un parking

Les luttes urbaines sont riches d'enseignements. Retour sur celle qui a mobilisé le quartier des Marolles, à Bruxelles, et sa victoire contre la construction d'un parking sous la place du Jeu de Balle. Avec en toile de fond, le très paradoxal *« plus grand piétonnier d'Europe »* flanqué de sa *« route des parkings »*…

Censé permettre *« aux citoyens de se réapproprier l'espace public »*[1], le piétonnier du centre de Bruxelles que des mouvements comme Pic Nic the Streets avaient revendiqué, est devenu, par le miracle de l'inconséquence politique et des accords particratiques[2] (la Ville de Bruxelles est gérée par une coalition socialiste-libérale), un objet paradoxal qui a progressivement transformé ses premiers supporters en ses plus farouches opposants. Car la nouvelle *« zone confort »* mise en œuvre sur les boulevards haussmanniens du centre-ville depuis le 28 juin 2015 crée à ses abords une vaste zone d'inconfort : plutôt qu'instaurer comme annoncé un *« véritable maillage de mobilité multimodal »* basé sur un *« système de boucles »* ayant pour objectif *« de décourager la circulation de transit »*[3], le nouveau plan de mobilité du Pentagone (le centre historique de Bruxelles) renvoie le trafic automobile dans des voiries étroites tracées au Moyen-Âge : ce que les habitants, qui subissaient déjà la saturation et la pollution de ces artères aux heures de pointe, appellent le « mini-ring » ou « ring Mayeur » (du nom du bourgmestre socialiste de Bruxelles). Quant à Els Ampe, l'échevine libérale de la

Mobilité, elle n'hésite plus à parler de *« route des parkings »*[4] car ce « ring » est censé relier quatre nouveaux parkings à construire sous des places historiques du Pentagone (1600 places au total) et un parking existant dont la capacité serait doublée (de 500 à 1000 places).

Dès l'annonce du projet, fin 2014, des associations urbaines et des comités d'habitants ont dénoncé cette contradiction consistant à augmenter l'offre de parkings dans le Pentagone (déjà parmi les plus hauts ratios d'Europe) pour piétonniser les boulevards centraux. De la part du bourgmestre, il s'agissait d'une manière toute personnelle d'envisager la lutte contre *« la bronchiolite, première maladie infantile de notre Ville, dûe au taux de pollution extrêmement élevé dans notre Ville »*[5], tant le lien entre la possibilité de se garer et le choix de la voiture comme mode de déplacement est devenu évident de nos jours. Ce que n'ont pas manqué de clamer les défenseurs d'une mobilité douce, soulignant que ces 2100 emplacements supplémentaires allaient s'ajouter aux 19.000 déjà existants dans les 34 parkings « publics » du centre-ville dont le taux d'occupation est d'à peine 60%. Une meilleure utilisation de ceux-ci serait plus judicieuse, d'autant qu'il existe également des dizaines de milliers de places de parking réservées à des sociétés privées et qui pourraient être rendues accessibles lorsqu'elles sont inoccupées en dehors des heures de travail.

D'un point de vue symbolique, les critiques soulignent depuis un an les réminiscences de cette politique avec la « bruxellisation » et le tout-à-l'automobile qui ont défiguré la ville et fait fuir ses habitants entre la moitié des années 1950 et les années 1970. D'un point de vue réglementaire, la contestation porte sur l'impossibilité de contribuer de la sorte à l'objectif du Plan régional de Mobilité de réduire l'utilisation de la voiture individuelle de 20% à l'horizon 2018, ainsi que sur l'absence d'études préalables, de concertation publique et de transparence sur le nouveau plan de mobilité (un point de vue repris par la très officielle Commission régionale de Mobilité[6]). Mais ce message s'avère difficile à faire passer, le projet de piétonnier étant auréolé d'une sympathique image écologique, et la majorité politique de Bruxelles bien décidée à l'imposer au pas de charge. C'est localement que la fronde a commencé à prendre, autour des places concernées par les projets de nouveaux parkings : Yser, Nouveau Marché aux Grains, Rouppe et Jeu de Balle… Et plus particulièrement autour de cette dernière.

Parking = lifting

La place du Jeu de Balle est un lieu symboliquement chargé. Depuis 1873, elle accueille quotidiennement le Vieux Marché, véritable institution de la vie bruxelloise qui n'est pas seulement un marché d'antiquités et de brocante mais un véritable écosystème basé sur le recyclage, où se pratiquent encore la débrouille et l'économie parallèle. C'est le cœur économique et social du quartier populaire des Marolles (qui compte 40% de logements sociaux). En novembre 2014, la nouvelle d'un projet de parking souterrain s'y est répandue comme de la poudre et a immédiatement été très mal perçue par la plupart des habitants (contrairement aux dires du bourgmestre, assurant qu'ils étaient *« demandeurs »*), amoureux du quartier et clients de son marché venus de tout Bruxelles et bien au-delà pour défendre « leur place ». Pour les marchands et commerçants, la préoccupation première était la problématique du chantier, qui devait durer au bas mot entre 24 et 30 mois, sans qu'on sache ce qu'il allait advenir du marché pendant ce temps. L'échevine des Affaires économiques Marion Lemesre évoquait une délocalisation temporaire sur un espace qui cumulait les inconvénients d'être situé à 500 mètres de là, près du quartier huppé du Sablon et d'avoir une superficie bien moindre (nécessitant donc d'opérer une sélection entre les marchands pendant la durée du chantier). Sa collègue de la Mobilité assurait au contraire que le marché pourrait continuer pendant

les travaux grâce à la technique de construction par *« petits trous »*[7], qui en laissa plus d'un sceptique – notamment les commerçants voyant la faillite arriver.

Certains tenaient avant tout aux pavés de la place, que de précédentes batailles avaient permis de conserver. D'autres s'offusquaient de pareille confiscation de l'espace public, s'agissant en l'espèce de le concéder à des investisseurs privés (pour une durée de 35 ans) à qui il incomberait en outre d'élaborer et réaliser son réaménagement. Et tous comprenaient immédiatement à quel type de projet urbain cela correspondait, s'alarmant du risque de basculement d'un des rares espaces centraux encore relativement préservé de la gentrification. Ils se montraient attachés à cette place telle qu'elle est, craignant de la voir dénaturée et défigurée. *« Cette place est en mauvais état. Ce sera aussi l'occasion de la restaurer »*[8], disait l'échevine de la Mobilité, annonçant un *« lifting »* qui permettrait d'en supprimer les bosses. Et comme du lifting physique au lifting social il n'y a qu'un pas, l'opération *« permettra aussi d'attirer des riverains avec une meilleure capacité contributive »*[9], avait renchérit sa collègue des Affaires économiques, confirmant les inquiétudes.

Une mobilisation spontanée

Contrastant avec cet émoi populaire, l'inertie des nombreuses associations locales fut remarquable : aucune d'entre elles ne prit l'initiative d'organiser une quelconque action ou réunion. Quant à la Platform Pentagone, constituée quelques semaines plus tôt à l'initiative d'associations de défense de l'environnement urbain[10], sa charte était trop portée sur la mobilité douce pour qu'elle puisse fédérer des gens issus d'horizons aussi différents.

Quelques jours après l'annonce officielle de la Ville, de premières affichettes anti-parking avaient fait leur apparition. Plusieurs projets de pétitions circulaient. Deux groupes de discussion avaient vu le jour sur les réseaux sociaux et c'est par leur biais qu'une réunion s'organisa d'urgence : le 25 novembre, 150 personnes d'horizons très différents avaient répondu à l'appel. Comprenant l'intérêt de s'unir au-delà de leurs différences, elles réussirent à se trouver un dénominateur commun : *« la défense du caractère populaire et de la diversité sociale du quartier, de son marché aux puces et de l'économie qui y est liée, contre tout projet qui leur porterait atteinte »*[11]. Une pétition fut écrite le soir-même, imprimée et mise en ligne le lendemain. Son succès fut instantané : en cinq jours, elle avait recueilli 13.000 signatures. La médiatisation était grande et des milliers de personnes manifestaient leur indignation via les réseaux sociaux.

La Plateforme Marolles était née. Bien qu'assumant ne pas avoir le monopole de cette bataille, elle allait y jouer un rôle de locomotive. Le 30 novembre, elle organisa une première action en forme de clin d'œil à la Bataille des Marolles où, le en 1969, les habitants enterraient symboliquement le Promoteur Immobilier et sa fidèle épouse la Bureaucratie face à la menace d'expropriations massives prévues pour agrandir le Palais de Justice : *« Aujourd'hui encore, les Marolliens se mobilisent et sont bien décidés à faire reculer cette nouvelle attaque contre leur quartier. »*[12] En parallèle, le festival « Touche pas à mon Jeu de Balle ! » anima la place pendant 24 heures, jusqu'à l'heure de la réunion du Conseil communal censée entériner le plan de mobilité et le cahier des charges des nouveaux parkings. En dépit de cette mobilisation rapide, forte et déterminée, les élus adoptèrent l'ensemble du plan le 1er décembre, majorité contre opposition. Mais la séance fut interrompue dans un chahut total, le bourgmestre et ses

échevins devant fuir la salle sous les quolibets de 300 personnes hostiles (scène très inhabituelle en ces lieux).

S'organiser pour durer

Malgré la crainte d'une partie des habitants que cette décision soit immuable, la mobilisation s'intensifia dès le lendemain. Site web, campagne d'affichage, banderoles, communiqués de presse, présence quotidienne avec la pétition sur le Vieux Marché, soupes populaires, cagnottes de soutien… Dans un premier temps, politiques et journalistes suspectaient ce mouvement largement spontané d'être tour à tour manipulé par le Parti du Travail de Belgique ou par Ecolo, constitué uniquement de bobos français, etc. Il fallu attendre le 8 décembre pour que ce genre de propos cesse : ce soir-là, sous l'œil des journalistes, l'échevine de la Mobilité était venue expliquer les bienfaits de son parking dans un bar des Marolles où elle se trouva confrontée à 300 habitants extrêmement remontés contre son projet.

La Plateforme Marolles se focalisa sur l'abandon du parking Jeu de Balle, ce qui lui permit de fédérer largement dans le quartier, sans que cela ne l'empêche de critiquer le plan de mobilité dans son ensemble, ni de marquer sa solidarité envers les trois autres quartiers menacés par des parkings, avec qui des liens furent créés. Un travail juridique fut ainsi mené avec d'autres associations et comités, il déboucha sur l'introduction d'un recours en annulation au Conseil d'État contre l'ensemble du plan de mobilité (toujours en cours à l'heure d'écrire ces lignes). Le noyau dur de la mobilisation était constitué d'une cinquantaine de personnes, qui ne se seraient probablement pas rencontrées sans ce projet de parking et ont pourtant réussi à s'unir joyeusement autour d'un slogan : *« No parking, no lifting, no bling bling ».* La Plateforme s'organisa autour des réunions hebdomadaires de son groupe de coordination (constitué d'individus ayant une relation d'appartenance au quartier, ainsi que de trois associations : un groupement de commerçants, une union de locataires et une organisation d'amis du Vieux Marché) ; d'assemblées ouvertes organisées dans différents cafés autour de la place ; de réunions uniquement avec des échoppiers (pour répondre à leurs horaires de travail spécifiques et à l'absence d'organisation les représentant) ; de groupes de travail autour de thèmes précis (ouverts à toute personne le souhaitant)…

Ainsi, le groupe diffusion s'occupa de faire circuler la pétition dans tout le quartier, mais aussi de concevoir, imprimer et diffuser les affiches qui fleurirent dans les vitrines des commerces et aux fenêtres des habitants malgré les menaces d'amendes proférées par la Ville. Le Comité des fêtes s'occupa, pour sa part, des activités et actions, dont le « Cortège pacifique et triomphal du Roi des brols, délégué des Marolles », qui alla remettre en fanfare la pétition à l'Hôtel de Ville le 18 décembre – en 22 jours, elle avait recueilli 23.336 signatures.

De son côté, le groupe patrimoine de la plateforme élabora avec l'association Pétitions-Patrimoine une seconde pétition, légale cette fois, qui fut remise le 20 janvier 2015, activant un droit démocratique permettant de demander au Gouvernement régional l'ouverture d'une procédure de classement. En l'occurrence, le classement comme site de l'ensemble de l'espace public de la place du Jeu de Balle, ainsi que de plusieurs bâtiments qui s'y trouvent et de l'ancien abri anti-aérien situé dans son sous-sol. Au Ministre-Président de la Région, leur reprochant par voie de presse de procéder à une *« instrumentalisation du patrimoine pour contrer un projet »*[13], la Plateforme Marolles et Pétitions-Patrimoine répondirent dans une carte blanche[14] que *« l'une de leurs principales motivations est justement la préservation de cette place historique et [qu'ils] ne voient aucune raison de ne pas poser le débat sur ce terrain. […] Ni cette place ni son marché quotidien ne sortiront indemnes d'un long chantier de bétonisation*

du sous-sol et d'un réaménagement de la surface (la Ville de Bruxelles veut d'ailleurs confier la conception de l'espace public à une société de parking !). Un parking souterrain nécessiterait la création de diverses trémies, ascenseurs et cheminées d'aération qui défigureraient l'attrait historique et esthétique de la place. »

Entre soulagement et amertume, une victoire à célébrer

Cette procédure de classement, après avoir été bloquée une première fois pour « raisons administratives », est toujours en cours à l'heure actuelle. Le 2 février, quinze jours après son déclenchement, elle fait dire à l'échevine de la Mobilité qu'elle a compris la critique et qu'elle ne touchera pas au *« caractère »* de cette place légendaire[15]… tout en maintenant sa volonté d'y construire un parking. Trois semaines plus tard, le 26 février, la Ville annonce l'abandon total du projet de parking ! Dans le quartier, l'heure est bien entendu au soulagement. Mais au-delà de la victoire, apparaissent très vite les effets pervers des *« solutions alternatives »* de la Ville[16], impliquant d'une part le déplacement du site de stationnement des échoppiers du Vieux Marché, et de l'autre, le déplacement du projet de parking à 500 mètres de là… Pour les habitants des 151 appartements de l'immeuble de logement social des Brigittines, déjà en bien mauvais état, cela suppose le creusement d'un parking d'environ 400 places sous leurs pieds, les privant au passage du seul espace de jeu pour leurs enfants. Aux yeux de la Plateforme Marolles, cette *« solution »* improvisée en deux jours, sans aucune étude, témoigne de l'incroyable capacité des autorités à prendre des décisions à la hussarde (malgré l'impact très concret qu'elles impliquent pour la vie des habitants, lesquels apprennent la nouvelle par la presse), mais aussi leur entêtement à encourager l'usage de la voiture – d'autant plus incompréhensible que ce nouveau parking serait localisé à 300 mètres à peine de la place Rouppe où la Ville projette aussi de creuser un parking de 400 places, et à 600 mètres du parking Sablon-Poelaert dont elle a décidé de doubler la capacité (1000 places)[17].

La manière dont le parking Jeu de Balle a été abandonné est symptomatique du traitement que la Ville de Bruxelles a réservé à la Plateforme Marolles pendant ces quatre mois de bataille. Quand la Ville prétend que le parking Brigittines ne fait pas partie de son plan de mobilité mais vise à résoudre des problèmes spécifiques aux Marolles, la Plateforme lui rappelle les décisions officielles qui contredisent cette assertion (en ce compris le cahier des charges du parking expliquant qu'il s'adressera à la clientèle des automobilistes empruntant le « mini-ring ») servant à protéger le piétonnier et le plan de mobilité de la levée de boucliers provoquée par le projet de parking au Jeu de Balle. Quand la Ville présente le stationnement des camions des échoppiers comme l'un des problèmes majeurs de mobilité à résoudre, la Plateforme rappelle qu'aucun de ses parkings n'est conçu pour le régler : le coût de l'emplacement est trop cher et la hauteur des trémies d'accès (2 mètres) ne permet pas à ces véhicules (3 mètres) d'y pénétrer. Quand la Ville parle de *« solutions alternatives »*, la Plateforme répète sa demande d'objectiver les *« problèmes »* et sa proposition de lancer *« une véritable concertation avec tous les acteurs du quartier, afin de se mettre d'accord sur la nature de ces problèmes et d'explorer les différentes possibilités de les résoudre. »*[18] Enfin, quand le bourgmestre présente sa décision comme *« une solution entre Marolliens »*[19] étant le fruit d'une *« concertation »*[20], les membres de la Plateforme s'étranglent. Bien sûr, le bourgmestre n'a pas organisé la vaste concertation que souhaitait la Plateforme, mais il s'est contenté de se « concerter » avec la présidente d'une association des Marolles, proche de son parti, avec qui il entretient par ailleurs des liens de camaraderie syndicale et à qui il a fourni, lorsqu'il était président du CPAS, un appartement public

et un rez-de-chaussée commercial en dehors des règles d'attribution[21]. En somme, tout sauf une opposante. Le concours apporté par cette association, dont l'objet social est de *« développer la participation des habitants aux décisions relatives au développement urbain »*[22], permet au bourgmestre de parler de *« concertation »* et, par son truchement, de dénier toute légitimité à la Plateforme Marolles, qui se voit reprocher dans un communiqué de presse ses *« slogans simplificateurs »* et ses *« messages musclés »*[23] opposant un « non » catégorique au parking – une critique surprenante, émanant d'une association née suite à la Bataille des Marolles de 1969… qui avait emporté la victoire autour d'un mot d'ordre simple : « non » !

Face à ces manœuvres, la Plateforme Marolles se contenta de rendre hommage à la mobilisation exemplaire qui a permis d'obtenir l'abandon du parking Jeu de Balle. Même si, en réalité, des doutes existaient dès le départ sur les intentions de la Ville dans ce dossier. Il n'avait pas échappé aux observateurs que la majorité bruxelloise laissa apparaître des contradictions et qu'il existait des nuances entre l'approche de l'échevine libérale de la Mobilité et celle du bourgmestre socialiste, qui risquait gros électoralement parlant en s'attaquant à ce quartier. Le parking Jeu de Balle était-il voulu par les libéraux et non par les socialistes ? Était-il pensé comme un épouvantail permettant de faire diversion pour mieux protéger le projet de piétonnier cher au bourgmestre ? On ne connaîtra probablement jamais le fin mot de l'histoire, mais les opposants eurent parfois l'impression de jouer dans une pièce dont ils ne maîtrisaient pas tous les tenants et aboutissants. Qu'à cela ne tienne, sans résistance le projet se serait peut-être concrétisé. Pour la Plateforme, il était donc important de saluer ce succès qui dément la croyance trop répandue selon laquelle on ne change pas une décision politique. Les mobilisations populaires débouchant sur une victoire dans des questions d'urbanisme sont trop rares pour ne pas s'en réjouir. La Plateforme célébra donc l'enterrement du projet de parking par une semaine de festivités, en fait prévue et préparée depuis plusieurs semaines par le Comité des fêtes, initialement dans l'idée de soutenir la demande de classement de la place et de continuer la mobilisation. L'occasion en était l'anniversaire des 142 ans de présence du Vieux Marché sur la place du Jeu de Balle : du 15 au 21 mars, bal, concerts, cinéma, lectures, débats, ateliers, stands, écoutes sonores, balades et expositions se succédèrent dans tout le quartier, pour se clôturer avec un Carnaval sauvage.

Rebondir

Un mois après la fête, la Plateforme Marolles se posa la question de poursuivre ou non son existence. Elle décida de ne pas se constituer en personne morale ni de s'occuper de toutes les affaires du quartier, mais bien de rester active pour soutenir les procédures entamées, assurer le suivi sur les questions de mobilité et maintenir la vigilance contre les velléités de transformation du quartier. Les représailles subies par un habitant du quartier, menacé de devoir quitter son logement communal suite à son implication dans la Plateforme[24], contribuèrent à rendre ses membres conscients de l'importance de garder des liens de solidarité. Bien sûr, une partie des habitants considérèrent que le danger s'était écarté de leur quartier, mais d'autres estimèrent que c'était l'occasion d'amorcer un déplacement de la mobilisation vers les enjeux plus larges de la piétonnisation des boulevards centraux, du plan de mobilité et des autres lieux menacés par des projets de parkings souterrains. Certains allèrent donc prêter main forte aux habitants des Brigittines (qui avaient commencé à s'organiser contre le parking projeté sous leur immeuble), ou s'investir dans la Platform Pentagone en contribuant à organiser celle-ci de manière plus fédératrice et davantage ancrée sur le terrain. Un partage d'expériences qui ne pouvait être qu'intéressant, la Platform Pentagone ayant été initiée par des structures professionnalisées tandis que la

Plateforme Marolles ne repose que sur des bénévoles.

La Platform Pentagone s'est ainsi ouverte à de nouveaux membres (habitants, comités de quartiers, associations, commerçants), autour d'une nouvelle charte plus inclusive et pointant cette fois le paradoxe de ce piétonnier à l'origine d'un plan de mobilité fondamentalement pro-voiture[25]. Pour une partie des membres de la Platform Pentagone, favorables au principe de piétonnisation du centre-ville – qu'ils avaient d'ailleurs revendiqué bien avant que les autorités ne s'en emparent à des fins de *city marketing –,* la critique du piétonnier était jusqu'alors difficile à exprimer. Mais il a fallu se rendre à l'évidence : les desseins politiques de ce projet sont à présent davantage tournés vers le tourisme que la qualité de vie des habitants, plus néolibéraux qu'écologiques, commerciaux que conviviaux, événementiels que culturels[26]… Certains n'hésitent plus à dénoncer une « disneylandification » visant ouvertement à transformer la place De Brouckère en *« Times Square »*[27] et la Bourse en *« New Beer Temple »* ; à attirer de nouveaux habitants issus de la *« classe créative »* ; à *« upgrader l'offre commerciale »* en remplaçant *« le bas de gamme »* par une *« offre haut de gamme en lien avec la clientèle des touristes/congressistes »* et par *« des commerces d'achats d'impulsions »* ; à augmenter *« l'attractivité »* du *« nouveau cœur de ville »*[28] en incitant à l'ouverture des commerces le dimanche ou en mettant sur pieds un programme d'accueil des touristes chinois ; à dégrader la desserte de bus tout en laissant passer les taxis ; etc. Pour s'y opposer, la Platform Pentagone a fait le pari d'une critique « positive » : « oui » à un espace public partagé, à une offre commerciale variée, à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants, à une mobilité renforçant les transports en commun et les modes actifs de déplacement, à des logements accessibles dans tout le périmètre du projet, à une véritable concertation…

De la complexité de critiquer un piétonnier

Mais la tâche de créer un rapport de force permettant de changer le cours des choses est bien plus ardue pour la Platform Pentagone que pour la Plateforme Marolles. Question d'échelles et de spécificités territoriales : les liens de proximité et de solidarité existant dans les Marolles sont incomparables à ceux d'autres quartiers et non reproductibles à une zone aussi large que le Pentagone. Question de complexité des enjeux : les effets d'un parking souterrain sont plus facilement perceptibles que ceux d'un plan de mobilité articulé autour d'un piétonnier. Question de posture idéologique, aussi : si la critique d'un parking semble directement « progressiste », l'opposition à un piétonnier paraît « réactionnaire » au premier abord. Le projet d'un piétonnier couplé à un « mini-ring » et à des parkings est en ce sens d'une perversité redoutable. La confusion ainsi créée est d'autant plus forte que le projet a été mis en pratique pour une période test de huit mois, laissant penser que la Ville pourrait revenir sur certains principes fondateurs au terme de cette phase, alors que son intention est de procéder tout au plus à des aménagements mineurs. De plus, cette période test a été entamée à la veille des grandes vacances. Les premières impressions des Bruxellois, positives comme négatives, se basent donc sur une vision tronquée du projet : le « ring Mayeur » est forcément moins embouteillé pendant les congés d'été, la simplicité actuelle de l'aménagement du piétonnier ne préfigure en rien ce à quoi il ressemblera lorsque les pouvoirs publics y auront injecté 20 millions d'euros[29], etc. Depuis le début de la période test, la contestation s'est certes élargie mais autour d'un spectre si large qu'elle peut ressembler à une alliance contre-nature de mécontents disant tout et son contraire. Dans le débat public, les voix critiques qui se sont ajoutées à celle de la Platform Pentagone sont par exemple celles de personnes opposées au principe même d'un piétonnier, ou qui réprouvent la population bigarrée le fréquentant et revendiquent

avant tout plus de contrôle social. Les médias et les réseaux sociaux contribuent hélas à amplifier ce brouillard, lequel résulte notamment de la précipitation de la Ville (dictée par l'agenda électoral) et de sa volonté d'éviter un véritable processus de concertation et de participation[30].

Mais tout n'est pas encore joué. Après le retour des vacances, le « mini-ring » va être réellement éprouvé. Les concessions des parkings doivent encore été attribuées. Et les travaux d'aménagement définitifs du piétonnier n'ont pas démarré. Dans l'immédiat, pour parvenir à modifier les projets de la Ville, le principal défi de la Platform Pentagone est de créer davantage d'alliances tout rendant audibles ses revendications dans le brouhaha de mécontentements et de louanges qui pleut sur le piétonnier. Pour la Plateforme Marolles, initialement constituée pour obtenir l'abandon d'un projet désormais caduc, l'enjeu à long terme est plutôt de préserver et d'entretenir l'important réseau de solidarité local qui s'est constitué pendant ces quatre mois de bataille… tout en évitant, soit la disparition pure et simple, soit une institutionnalisation qui risquerait de l'amener – comme d'autres avant elle – à ne pas se réveiller lorsqu'un prochain danger viendrait menacer le quartier.

• Gwenaël Breës

Article paru dans le n°1 de la revue bisannuelle « Dérivations ».

Notes

1 « Un nouveau cœur pour Bruxelles », Ville de Bruxelles, dossier de presse du 31/01/2014.
2 « Le 'nouveau cœur' de Bruxelles va-t-il lui faire perdre son âme ? », Gwenaël Breës, 24/11/2015, www.bruxelles-capitale.org.
3 « Un nouveau cœur pour Bruxelles », Ville de Bruxelles, dossier de presse du 31/01/2014.
4 Expression provenant du cahier des charges du parking Brigittines.
5 Yvan Mayeur au Conseil communal de Bruxelles, 09/03/2015.
6 « Avis sur le plan de mobilité du Pentagone », 23/02/2015.
7 Selon les propos d'Els Ampe faisant référence à la « Méthode Stross », répétés dans différentes interventions, notamment à Télé Bruxelles le 21/11/2014 ou lors du Conseil communal du 09/02/2015.
8 « Le centre en chantier jusqu'en 2018 », Le Soir, 08/11/2014.
9 Marion Lemesre au Conseil communal, 17/11/2014.
10 Atelier de Recherche et d'action Urbaines, Brusselse Raad voor het Leefmilieu et Inter-Environnement Bruxelles.
11 Présentation de la Plateforme Marolles, www.plateforme-marolles.be.
12 Communiqué de presse de la Plateforme Marolles, 30/11/2014.
13 Rudi Vervoort dans « Le parking Jeu de Balle a du plomb dans l'aile », « La Dernière Heure », 22/01/2015.
14 « Personne ne penserait un jour à démonter l'Atomium, vraiment ? », carte blanche parue le 04/02/2015 sur le site du « Soir ».
15 « Ampe: 'Niet raken aan Vossenplein' », BrusselNieuws, 02/02/2015.
16 Communiqué de presse d'Yvan Mayeur, 26/02/2015.
17 « Abandon du parking sous la place du Jeu de Balle : une bonne décision, mais de mauvaises *solutions alternatives* », communiqué de presse de la Plateforme Marolles, 09/03/2015.
18 Lettre de la Plateforme Marolles remise à la Ville de Bruxelles, le 18/12/2014, en même temps que la pétition.
19 Yvan Mayeur sur Twitter le 27/02/2015 et sur Télé Bruxelles le 15/03/2015.

20 Yvan Mayeur sur Twitter, 26/02 et 15/03/2015.
21 « Quand la Ville dort (ou l'attribution des logements communaux expliquée aux Marolliens) », Gwenaël Breës, 17/05/2015, www.bruxelles-capitale.org.
22 Extrait de l'objet social de l'ASBL Comité général d'action des Marolles (CGAM).
23 Communiqué de presse du Comité général d'action des Marolles (CGAM), lors de la conférence de presse conjointe avec Yvan Mayeur, 26/2/2015.
24 « Comptes et règlements de comptes 'à la marollienne' ? », Gwenaël Breës, 27/04/2015, www.bruxelles-capitale.org.
25 Charte de la Platform Pentagone, www.platformpentagone.be.
26 « Petit bréviaire de novlangue piétonnisante », Gwenaël Breës dans le n°19 de « Kairos », avril-mai 2015, article consultable sur www.bruxelles-capitale.org.
27 « Yvan Mayeur: 'Un Times Square au centre de Bruxelles' », La Libre Belgique, 13/12/2013.
28 Citations extraites du dossier de presse de « Présentation des résultats du Schéma de développement commercial et du web observatoire du commerce », 27/03/2015, sur le site de l'échevine des Affaires économiques, www.marionlemesre.be.
29 Via une aide de Beliris (État fédéral).
30 « On ne vous répondra pas, ce n'est pas le sujet de la soirée », Gwenaël Breës dans le n°17 de « Kairos », janvier-février 2015, article consultable sur www.bruxelles-capitale.org.

Rue des Renards : Anne-Marie Appelmans s'attaque à un chien pour noyer le poisson…

Anne-Marie Appelmans versus Manu Brocante, nouvel épisode. (Si vous avez raté les précédents, rendez-vous ici).

L'ASBL Chez Albert, créée par Anne-Marie Appelmans pour gérer des locaux rue des Renards reçus du CPAS de Bruxelles, vient de motiver tardivement sa volonté d'en déloger Manu Brocante dans un recommandé adressé à ce dernier (et en copie au CPAS).

De quoi le locataire est-il accusé ? *« Vous détenez un chien sans en avoir demandé l'autorisation, alors que le règlement d'ordre intérieur s'y oppose »*, écrit Henri Piquet, le socialiste ixellois qui préside l'asbl fantoche de l'ancienne épouse de feu-Albert Faust. Un reproche furieusement semblable à celui formulé, le mois dernier, dans un précédent courrier incitant Manu Brocante à quitter les lieux : *« Ce logement n'est pas adapté à la présence d'un chien »*, lui écrivait déjà le Directeur général coordonnateur du CPAS. Défense de rire.

Le hic, dans ce scénario tiré par les poils, c'est que la convention d'occupation n'interdit aucunement la présence d'un animal dans l'appartement. Quant au *« règlement d'ordre intérieur »* auquel se réfère le courrier, il est inconnu du locataire et n'est même pas mentionné dans la convention. Les mauvaises langues ajoutent d'ailleurs qu'avant d'être sous-loué, l'appartement était destiné à Mme Appelmans qui devait y habiter… en compagnie de son chien.

Avec pareils arguments, c'est impatiemment qu'on attend la plaidoirie de Chez Albert devant le Juge de paix. Mais pas de chance pour les amateurs d'humour poilant : pour l'instant, l'ASBL se garde bien de saisir la justice afin d'obtenir l'éviction de son locataire. Elle préfère, après lui avoir coupé les compteurs de gaz et d'électricité, enchaîner les lettres de mise en demeure, ce qui commence tout doucement à ressembler à

du harcèlement. On n'oserait pourtant imaginer que Mme Appelmans cautionne de telles pratiques, elle qui collectionne les dépôts de plaintes pour harcèlement à son égard (au point de s'attirer le sobriquet de « Plainte contre X »)…

« Ce chien, moyen de dissuasion a empêché le CGAM d'occuper le local à l'arrière de votre appartement »

En réalité, cette énième lettre de mise-en-demeure ressemble à une tentative un peu désespérée de justifier le système de double sous-location mis en place par Mme Appelmans. En effet : si le CPAS ne pouvait ignorer la sous-location de l'appartement du 1er étage à Manu Brocante, il est probable qu'il ignorait certains des petits arrangements faits avec les locaux qu'il a généreusement octroyés à l'ancienne leader syndicale. Savait-il, par exemple, qu'une pièce de l'appartement est également sous-louée au CGAM, justifiant un second loyer pour le même étage ? Que le local du rez-de-chaussée, donné gratuitement à l'ASBL créée par Mme Appelmans, est ensuite sous-loué au CGAM (présidé par la même) ? Que ce système alambiqué permet à Chez Albert d'engranger un bénéfice sur le dos du CGAM ?…
Le CGAM est d'autant plus lésé dans l'affaire, qu'il n'a jamais réellement occupé ces locaux (malgré quelques efforts remarquables pour en donner l'impression, comme ces affichettes annonçant des permanences qui n'ont pas lieu). Et nous y voilà. Maintenant que ces petites cachotteries sont devenues plus visibles, il faut s'expliquer. Un premier coupable est désigné : si le CGAM n'utilise pas le local à l'étage, c'est à cause d'un chien ! *« Ce chien, moyen de dissuasion a empêché le CGAM d'occuper le local à l'arrière de votre appartement »*, s'insurge Henri Piquet dans sa lettre à Manu Brocante.

Ce *« moyen de dissuasion »*, c'est Aby. Une femelle de cinq ans, Berger un peu bâtard, aux yeux qui t'implorent en permanence de bien vouloir lui jeter le petit caillou, là, sous tes pieds, tellement petit que tu ne le vois pas, pour qu'elle puisse ensuite le ramener dans le creux de ta main qu'elle léchouille au passage en espérant que tu le relances en l'air, et ainsi de suite. Un an après son arrivée rue des Renards, voilà donc Aby, le toutou le plus inoffensif des Marolles, devenu la terreur du CGAM.

Et pendant ce temps, tous ces mois de loyers et de charges payés inutilement… quel gâchis pour les finances du CGAM.

AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION

ENTRE : L'asbl « Chez Albert », 15 rue des Renards à 1000 Bruxelles, représentée par Rudi NERINCKX, administrateur.

ET : L'asbl « Comité Général d'Action des Marolles , CGAM », 56 Rue de la prévoyance, 1000 Bruxelles, représentée par A.M. APPELMANS, présidente.

Il a été convenu ce qui suit :

Objet : Entre l'asbl « Chez Albert » et l'asbl « CGAM », une convention d'occupation a été conclu, signé entre les parties le 1/11/2011.
Cette occupation d'une partie du rez-de-chaussée sis 15 rue des Renards à 1000 Bruxelles a pris cours le 1/11/2011.

En exécution de l'avenant l'asbl « CGAM » accepte d'occuper entièrement le rez-de-chaussée afin de d'étendre son antenne et y organiser des activités en lien avec son objectif social.

Les frais d'occupation s'élèvent, à partir du 1/09/2013, à 250 € par mois à titre de provision de charges. Cette somme sera due anticipativement le 1er de chaque mois et pour la première fois le 1er septembre 2013. Cette somme est à verser sur le compte : [redacted]

Car, comme en témoigne ce document, le CGAM sous-loue depuis novembre 2011 une partie du rez-de-chaussée du n°15 rue des Renards à l'ASBL de sa présidente, qui le reçoit pourtant gratuitement du CPAS. Depuis septembre 2013, le CGAM *« accepte d'occuper entièrement le rez-de-chaussée »* et sa contribution grimpe à 250€ par mois.

Certains n'hésitent pas à parler de conflit d'intérêts. C'est d'ailleurs Mme Appelmans qui signe cette convention pour le CGAM et Rudi Nerinckx pour Chez Albert. Pour rappel, Rudi Nerinckx est le fidèle complice de Mme Appelmans depuis l'époque de la FGTB : *« Ce qu'Anne-Marie imaginait, Rudi le concevait. Pourtant, il n'a aucun diplôme de comptable, mais c'est ce qu'on appelle un financier. Un type qui peut tout manipuler dans les comptes pour obtenir ce dont il a besoin »*, témoignaient alors des travailleurs du syndicat. Rudi Nerinckx avait été licencié en 2001 par la FGTB pour *« incompétence »* et *« gestion chaotique »*, mais Mme Appelmans l'avait aussitôt réengagé dans une société à laquelle elle comptait sous-traiter la comptabilité de la FGTB ! Depuis lors, il suit son ancienne patronne dans toutes ses associations. En 2013, il a même réalisé un audit sur les finances du CGAM. Sans doute n'a-t-il rien trouvé à y redire…

Abi, la terreur des Marolles.

Quand la Ville dort (ou l'attribution des logements communaux expliquée aux Marolliens)

Recevoir un local gratuit pour le laisser fermé et un logement public pour le sous-louer, tout en générant du bénéfice ? Grâce au CPAS de Bruxelles, c'est possible ! Mais chut : pas pour tout le monde… Le cas de Manu Brocante, un locataire des Marolles menacé d'expulsion, révèle en effet un système aux relents de féodalité qui implique, d'une part, la Régie foncière et le CPAS de la Ville Bruxelles et, de l'autre, l'ancienne dirigeante de la FGTB Anne-Marie Appelmans et deux associations qu'elle pilote. Dans le climat de pressions et d'opacité qui entoure actuellement ce dossier, il nous a paru utile de mettre en lumière le rôle et la responsabilité des autorités bruxelloises, en racontant par le menu les agissements qu'elles ont rendus possibles et tolèrent. Un récit baroque !

Il s'en est passé des choses, depuis la publication sur ce blog, le 27 avril, d'un article contextualisant la tentative d'éviction de Manu Brocante, ce locataire du n°15 rue des Renards… Il y a eu de nombreuses marques de solidarité à son égard, telles cette marche de soutien rassemblant une centaine de personnes ((« Soutien à Manu Brocante, un habitant des Marolles menacé d'expulsion », RTBF, 7/5/2015.)) ou cette pétition récoltant plus de 1000 signatures en une semaine ((Lire la pétition. Voir aussi la page Facebook « En soutien à Manu Brocante ».)). Il y a eu aussi une série de plaintes et d'intimidations de la part des personnes et des institutions dont les procédés dans cette affaire ont été rendus publics et critiqués. Ainsi, le Comité Général d'Action des Marolles (CGAM) a bel et bien exécuté sa menace de couper les compteurs de gaz et d'électricité du locataire. Lequel, après avoir refusé de quitter son domicile, a reçu un courrier du CPAS le menaçant de perdre son revenu d'intégration sociale. De son côté, Anne-Marie Appelmans n'a pas voulu répondre aux journalistes, déclarant réserver ses arguments pour de futures procédures judiciaires – dont une plainte qu'elle annonce contre l'auteur de ces lignes pour avoir tenu *« des propos diffamatoires qui tiennent du harcèlement »* ((« Les Marolles derrière Manu Brocante », La Dernière Heure, 6/5/2015.)). Ambiance !

À la Ville de Bruxelles et au CPAS, on n'est guère plus loquaces. Les lieux où cette situation a été évoquée sont frappés du sceau du secret. Il en va ainsi du Conseil de l'Action Sociale, dont les discussions ne sont jamais publiques. Mais aussi du Conseil communal, où la question de Liesbet Temmerman (Ecolo) a été reléguée au Comité secret par Yvan Mayeur (PS) qui, dans un premier temps, avait carrément refusé de l'inscrire à l'ordre du jour ! Dommage que la presse n'ait pu entendre ce qui s'est dit et qu'il n'y ait pas de procès-verbal, car il s'agissait de demander à l'échevin des propriétés communales Mohamed Ouriaghli (PS) d'éclaircir *« les conditions auxquelles la Régie Foncière met à disposition du CPAS des biens, les types d'occupations et de locations autorisés, et les obligations ainsi transférées »* ((Liesbet Temmerman sur Facebook, 4/5/2015.)). Mais selon la conseillère communale, on n'a pas raté grand chose : *« Je ne peux pas en dire plus, et ce même pas à cause du huis clos, mais tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de réponse, la majorité n'estimant visiblement pas nécessaire de répondre »* ((Liesbet Temmerman sur Facebook, 4/5/2015.)). Ce serait tellement plus simple s'il n'y avait pas de questions…

L'opacité est de mise, ce qui ne fait qu'attiser la curiosité et la suspicion… Y aurait-il quelque chose d'inavouable dans le mécanisme de « sous-sous-location » du rez-de-chaussée et du 1er étage du 15 rue des Renards ? À tout le moins, les détails fantasques de cette affaire dépeignent un CPAS aux différentes facettes : répressif avec certains,

très permissif avec d'autres ! Rappel des faits et tour d'horizon des questions qui fâchent…

Rétroactes :

- Le n°15 rue des Renards est une propriété de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles.
- **2007.** La Régie foncière loue le rez-de-chaussée au CPAS de Bruxelles (alors présidé par Yvan Mayeur), qui le donne gratuitement à Anne-Marie Appelmans pour y mettre à disposition du public la collection de livres de feu son ex-mari, le leader syndical Albert Faust.
- **2010.** Mme Appelmans crée l'ASBL Chez Albert, deux mois après être devenue présidente du Comité Général d'Action des Marolles (CGAM).
- **2011.** Le bail de Mme Appelmans est repris par Chez Albert. Le CGAM commence à payer une *« participation aux charges »* à la nouvelle ASBL de sa présidente.
- **2012.** L'arrangement entre le CPAS et Chez Albert s'étend au logement du premier étage, cette fois contre un loyer modéré.
- **2013.** Après des travaux dans l'appartement, Mme Appelmans renonce à y habiter et Chez Albert se met à le sous-louer.
- **2014.** Manu Brocante devient le locataire de l'appartement.
- **Hiver 2014-2015.** Manu participe activement à la bataille contre le projet de parking au Jeu de Balle. Comme beaucoup, il reproche au CGAM de s'être totalement désolidarisé de cette lutte citoyenne et d'avoir ensuite tenté de confisquer la victoire aux habitants. Fin février, il le fait savoir vertement à la présidente du CGAM, une certaine Anne-Marie Appelmans…
- **Mars 2015.** Chez Albert ordonne à Manu de déguerpir dans le mois. Le courrier précise que s'il n'obtempère pas, *« le CGAM fera fermer les compteurs d'électricité et de gaz à sa charge »*.

Avenant de 2012 à la convention CPAS-Appelmans-Chez Albert.

La devanture de Chez Albert (montage : Isabelle Marchal).

Le « bureau » du CGAM dans l'appartement de la rue des Renards.

1. <u>La Régie foncière peut-elle déroger à ses propres règles d'attribution ?</u>

C'est bien connu : il n'y a pas de règles sans exceptions… Lorsque le rez-de-chaussée du

15 rue des Renards s'est vidé de son activité (un brocanteur qui avait repris cet ancien magasin de chaussettes), plusieurs personnes dans le quartier disent avoir manifesté à la Ville leur intérêt de le reprendre pour y mener des activités commerçantes ou culturelles, sans jamais avoir eu l'occasion légale de se porter candidates : les procédures de publicité prévues par la Régie foncière n'ont pas été respectées. Le rez-de-chaussée a été attribué directement à Anne-Marie Appelmans, via le CPAS présidé par Yvan Mayeur. Cela se passait en 2007, au moment même où l'échevin des propriétés communales Mohamed Ouriaghli se faisait fort de mettre en place des procédures visant à *« garantir la transparence de l'attribution des logements par la diffusion publique de règles claires et sur base de critères objectifs »* ((« La Régie Foncière à visage découvert », Mohamed Ouriaghli, septembre 2007.)). Gageons que ceux-ci seront scrupuleusement respectés, lorsqu'en 2012 c'est un appartement qui sera cette fois octroyé à Mme Appelmans, via son ASBL Chez Albert (créée en 2010 pour *« pérenniser et défendre la mémoire de l'action militante d'Albert Faust »* ((Statuts de l'ASBL Chez Albert.))).

2. Qu'est-ce qui motive le transfert d'un bien de la Régie foncière au CPAS ?

Une question à laquelle la Ville et le CPAS ne manqueront pas de répondre, dans leur volonté de *« garantir la transparence »*… En effet, pourquoi la Régie foncière n'assume-t-elle pas ici directement son rôle de bailleur ? Pourquoi le CPAS joue-t-il les intermédiaires avec Mme Appelmans ? Ce montage a-t-il permis de contourner les procédures d'attribution de la Régie foncière ? Ou faut-il comprendre que le soutien à Mme Appelmans et ses activités est le fait du CPAS et de son président de l'époque, Yvan Mayeur ? À propos : un loyer est-il versé à la Régie foncière par le CPAS pour le rez-de-chaussée qui est cédé gratuitement à Mme Appelmans ?

3. Le CPAS peut-il attribuer un logement à une ASBL ?

C'est douteux. Chacun sait qu'une ASBL n'habite pas un logement, et celui-ci n'a pas vocation à devenir un bureau. C'est pourtant ce qu'a fait ici le CPAS, en concluant le bail de l'appartement non avec Mme Appelmans, à qui il était pourtant destiné, mais avec Chez Albert. Selon les statuts de cette ASBL, Mme Appelmans n'y est qu'une simple membre du conseil d'administration : le président est Henri Piquet (du PS ixellois) et son trésorier Rudi Nerinckx ((« Comptes et règlements de comptes à la marollienne ? », sur ce blog, 27/4/2015.)) (un fidèle de Mme Appelmans depuis la FGTB). Peut-être s'agissait-il ainsi d'éviter de céder un logement public à loyer modéré à une dame dont le profil ne correspond pas exactement à celui des personnes que le CPAS est censé aider dans sa lutte contre la crise du logement. Cela aurait fait mauvais genre… Car, à l'époque, Mme Appelmans est déjà propriétaire d'une maison et d'un appartement dans les Marolles, sans oublier la résidence secondaire qu'elle loue à la côte belge.

4. La sous-location d'un logement de la Ville est-elle autorisée ?

En théorie, non. Il est pourtant probable que la sous-location ait été d'emblée autorisée dans la convention entre Yvan Mayeur et Chez Albert, en 2012, puisqu'il s'agissait alors de donner un toit à Mme Appelmans dans le cas où ses ennuis judiciaires l'obligeraient à se séparer de ses propriétés. L'appartement de la rue des Renards est d'ailleurs rénové de fond en comble pour le confort de sa future occupante, et probablement à charge de la Ville : aucun frais de travaux n'apparaît en effet dans les comptes de l'ASBL Chez Albert qui, au contraire, est manifestement dispensée d'en payer le loyer pendant les premiers mois d'occupation. Puis, l'ancienne secrétaire générale de la FGTB Bruxelles obtient son *« droit à la prescription »*, comme elle le dit si joliment ((« Les Marolles derrière Manu Brocante », La Dernière Heure, 6/5/2015.)) : l'affaire

FGTB n'est pas jugée ((« La chambre du conseil flingue le Parquet de Bruxelles« , M Belgique, 10/10/2014.)) et Mme Appelmans, qui ne craint plus pour ses biens, reste habiter dans sa maison familiale. Le CPAS, plutôt que récupérer l'appartement de la rue des Renards ou le restituer à la Régie foncière, laisse Chez Albert (dont ce n'est pas l'objet social) se transformer en bailleur d'un logement public. Un beau micmac !

5. Le CPAS cautionne-t-il des conditions de sous-location arbitraires et précaires ?

Apparemment, oui. Plusieurs documents indiquent que le CPAS n'ignore ni la « sous-sous location » de « son » appartement (celui qu'il loue à la Régie foncière), ni les conditions extrêmement précaires et quelque peu farfelues dans lesquelles l'ASBL Chez Albert sous-loue ce bien. Ainsi, le choix du sous-sous-locataire – celui qui habitera réellement dans les lieux – est-il confié au hasard des rencontres et des humeurs de Mme Appelmans, sans affichette ni annonce. Toute une série de personnes dans le quartier, y compris des travailleurs du CGAM, se sont vus proposer la location de l'appartement à des conditions contractuelles et financières variables, selon les témoignages.

C'est de la main à la main qu'un locataire précédant remettait son loyer… à des employés du CGAM. Il sera mis à la porte par Mme Appelmans après quelques mois. Quant à Manu Brocante, qui a refusé cet arrangement et paye son loyer sur le compte de Chez Albert, sa convention d'occupation serait un beau cas d'école pour les étudiants en droit. L'objet de la location et l'usage des lieux n'y est pas explicité. Le preneur s'y voit conférer un vague rôle de concierge de la « Bibliothèque d'Albert Faust » à laquelle, dans les faits, il n'a pourtant pas accès. Et à l'inverse d'un bail (terme soigneusement évité ici), cette convention n'est pas enregistrée. Le bailleur s'y réserve, à tout moment, le droit de mettre fin à l'occupation du preneur avec un préavis d'à peine un mois. Mais cette précarité n'est motivée par aucune raison… si ce n'est, sans doute, l'emprise qu'elle confère au bailleur sur son locataire.

6. La Ville peut-elle confier des locaux et un logement à une ASBL qui ne fait quasiment rien d'autre que les sous-louer ?

Si l'on se fie à ce qui se passe rue des Renards, oui ! Depuis 2007, le local de la « Bibliothèque d'Albert Faust » est un don totalement désintéressé du CPAS. Venant de la principale institution d'aide sociale, qui se prive ainsi d'un revenu locatif en ces temps difficiles, ce souci porté à l'éducation littéraire des Marolliens est remarquable. N'empêche, il s'agit bien d'une forme de subvention. Peut-on imaginer un instant que les bénéficiaires de ce soutien public ne soient soumis à aucun contrôle de leurs comptes et de leurs activités ?

Alors, bien sûr, il ne s'agit pas de n'importe quelle bibliothèque. Celle-ci est unique en son genre : elle fonctionne sans personnel, sans bureau, sans registre des emprunteurs, sans liste des ouvrages disponibles, sans carte de membre, ni tarifs. Rien de tout ça ici. Et au diable la technologie : téléphone, email, site web… à quoi bon ? Des horaires d'ouverture ? Passez quand vous voulez… c'est toujours fermé. Certes, les passants peuvent apercevoir par les vitres des objets aussi hétéroclites qu'une biographie de François Mitterrand, une BD de Gotlib ou une cassette de « Rambo ». Mais des mauvaises langues affirment que les plus belles pièces de la collection disparaissent avec le temps. Peu importe, elles ne sont de toutes façons ni consultables, ni empruntables ! Plutôt qu'une bibliothèque, c'est un décor. Une fiction. Après avoir passé de longs mois dans des caisses en carton, les livres, disques et VHS de l'ancien leader syndical y ont été disposés sur des étagères par une artiste du quartier. Celle-ci avait obtenu de Mme Appelmans de pouvoir occuper la bibliothèque, en échange du paiement des charges, pour y organiser des ateliers et tourner un film. Un

accord « à l'amiable » qui se soldera par le départ de l'artiste et le changement de la serrure du local, avant qu'elle puisse récupérer ses affaires ! Depuis, la bibliothèque n'a été accessible qu'à l'occasion de rares « prêts » pour des expositions ou des activités privées, censées compenser son absence d'ouverture. Huit années, ça fait un bail ! Et comme la rue des Renards est une ruelle très fréquentée, les témoins de cette longue inertie se comptent par centaines et par milliers. Il n'y a manifestement que le CPAS qui ne s'en soit pas aperçu.

A-t-il au moins consulté les comptes de Chez Albert ? C'est une lecture instructive : elle montre que depuis la création de cette ASBL, pas le moindre centime n'a été dépensé en timbres, téléphone, photocopies, ni aucun autre frais de fonctionnement ou d'activités ((Hormis une notable exception de 120€ de *« publicité et relations publiques »* en 2013.)). Il est vrai que lorsque Chez Albert adresse une lettre recommandée à son locataire, c'est le CGAM qui envoie le courrier ((« Comptes et règlements de comptes à la marollienne ? », sur ce blog, 27/4/2015.)) ! Bref, Chez Albert est une ASBL qui n'existe que par la grâce des locaux reçus du CPAS…

7. Peut-on générer un bénéfice financier en sous-louant des locaux reçus du CPAS ?

C'est en tout cas le tour de passe passe mitonné par Chez Albert. Et le CPAS ne peut l'ignorer, du moins s'il contrôle un tant soit peu les « activités » et les comptes d'un projet qu'il soutient depuis 8 ans. Notez bien, il ne s'agit pas de sommes mirobolantes. Mais tout de même. Au cours des 12 derniers mois, Chez Albert a engrangé un bénéfice de 1850€ en ne faisant qu'une seule chose : percevoir un loyer pour l'appartement du 1er étage et une *« participation aux charges »* du CGAM ((Déclarations de créance de Chez Albert au CGAM.)). Bien joué. Le comble, c'est que l'argent qui alimente ce système est exclusivement public. Ce sont des subventions régionales, communautaires et communales qui financent le CGAM, notamment pour ses missions de lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion sociale et pour le droit au logement. Tandis que le loyer de Manu Brocante provient de son revenu d'intégration sociale… payé par le CPAS de Bruxelles. Mais il faut voir le bon côté des choses : avec cet argent, l'association sans but lucratif Chez Albert pourra peut-être organiser quelques *« agapes entre membres et amis »* ((Statuts de l'ASBL Chez Albert.)) dans sa bibliothèque ?

8. Que vient faire le CGAM dans cette galère ?

Accrochez-vous, le montage est un peu tordu… Il faut d'abord rappeler que Chez Albert est créée en novembre 2010, deux mois après que Mme Appelmans soit élue présidente du CGAM. En février 2011, le bail du rez-de-chaussée de la rue des Renards (au nom de Mme Appelmans depuis 2007) est repris par Chez Albert, qui se met aussitôt à facturer au CGAM une *« participation aux charges »* pour l'usage de la pièce arrière de la « Bibliothèque d'Albert Faust ». Officiellement, il ne s'agit pas d'un loyer (difficile à justifier pour un local reçu gratuitement), mais le CGAM s'acquitte ainsi de la quasi-totalité des charges de la bibliothèque, théoriquement pour y organiser des cours d'alphabétisation et des *« tables de discussion »*. Tâche qui s'avérera compliquée, Mme Appelmans refusant d'installer des tables dans la bibliothèque, qui par ailleurs n'est pas chauffée.

Puis, l'appartement du 1er étage entre dans la danse : en mars 2013, c'est le CGAM qui curieusement ouvre les compteurs d'énergie à son nom et règle les consommations du logement destiné à être sous-loué par Chez Albert. Mais en parallèle, la *« participation aux charges »* forfaitaire facturée par Chez Albert au CGAM augmente d'année en année ((Le CGAM a ainsi payé une *« participation aux charges »* à Chez Albert de 630€ en 2011, 2200€ en 2013, et 3000€ en 2014.)). Raison officielle ? Le CGAM est censé occuper la

pièce arrière du rez-de-chaussée, mais aussi la pièce arrière de l'appartement, afin d'y organiser *« des cours d'initiation à l'informatique pour lutter contre l'exclusion sociale »*. Le projet, dénommé « Clic Marolles », est soutenu par la Fondation Roi Baudouin qui finance 12 ordinateurs et du matériel informatique. Mais contrairement à ce qu'indiquent les affiches et les rapports d'activités du CGAM, les permanences annoncées deux fois par semaine dans la bibliothèque se tiennent portes closes et lumières éteintes. Le local réservé au CGAM dans l'appartement, lui, ne sera jamais aménagé (voir notre photo) : peut-être parce qu'il n'est pas très commode d'imaginer donner des formations informatiques à un public précarisé dans l'intimité d'un appartement habité ? Quant au locataire du 1er étage, il voit ainsi son logement amputé d'une pièce, à loyer inchangé, mais le gaz et l'électricité sont inclus en compensation dans son loyer. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Au bout du compte, le CGAM paye deux fois les *« charges »* de locaux qu'il n'utilise pas ! Et sa *« participation »* financière, dépassant de loin le montant des charges réelles, crée au passage un boni dans les caisses de Chez Albert ((Chez Albert perçoit sur un an 5400€ de loyer pour l'appartement du 1er étage et 3000€ de *« participation aux charges »* du CGAM, soit 8400€. Alors que le coût réel du loyer versé au CPAS, des charges communes et de la consommation d'électricité ne s'élève qu'à environ 6550€ par an. L'un dans l'autre, le bénéfice est d'environ 1850€.)). La lutte contre l'exclusion sociale a bon dos.

C'est peut-être à cause de ce genre de dépenses à l'utilité toute relative que les comptes du CGAM se sont creusés ces dernières années, jusqu'à atteindre un déficit de 48.000 euros sur l'exercice 2013 ((Entre 2010 et 2013, certains postes ont notamment explosé dans le budget du CGAM : les loyers, charges, entretien et réparation des bâtiments, mais aussi les frais de téléphonie et de restaurant,…)). La crédibilité de l'association dans le quartier a aussi souffert de telles pratiques. La responsabilité en incombe à son conseil d'administration, dont la moitié des membres a d'ailleurs démissionné depuis la dernière élection. Mais, heureusement, la présidente peut compter sur quelques soutiens inconditionnels au sein du CGAM… dont celui de Chez Albert, devenu membre de l'assemblée générale en tant que personne morale. Quant aux travailleurs, ils sont placés directement sous la coupe de la présidente, depuis que celle-ci a licencié la coordinatrice de l'équipe (sans prestation de préavis) et a supprimé cette fonction pour mieux la remplacer par sa présence quasi-quotidienne. Quel dévouement !

9. Peut-on couper les compteurs de gaz et d'électricité d'un locataire ?

C'est en principe illégal. C'est pourtant ce qu'a fait le CGAM, le 7 mai 2015, au moment même où se déroulait le rassemblement contre l'éviction de Manu Brocante. On l'a vu, les compteurs de l'appartement n'étaient au nom ni du bailleur ni du preneur, mais à celui du CGAM, qui payait les consommations du locataire en échange d'une pièce dans son logement ! Mais pas de chance pour Manu Brocante (qui a dû rouvrir les compteurs à son nom, après avoir vécu une semaine sans gaz ni électricité) : la convention d'occupation n'en pipe mot. Encore un arrangement « à l'amiable »…

10. Questions subsidiaires…

À l'heure d'écrire ces lignes, Manu Brocante conteste son délogement et considère que la loi sur le bail de résidence principale s'applique à son cas. Le CPAS lui a proposé un appartement à l'autre bout de la ville, mais il veut rester dans son quartier. Pour mettre à la porte cet encombrant locataire, Chez Albert devrait maintenant s'adresser à la justice, ce que Mme Appelmans promet de faire aux journalistes qui l'ont interrogée. Juridiquement, il devrait donc revenir au Juge de Paix de dire si les clauses de la convention de « sous-sous-location » sont conformes à la loi. Mais encore faudrait-il que Chez Albert saisisse réellement la justice, ce qu'elle ne fait pas pour l'instant, préférant continuer à envoyer des mises en demeure à son locataire.

Sur le plan politique et moral, il est évidemment inacceptable qu'un logement public soit soumis à de telles conditions d'arbitraire et de précarité, qui s'écartent fortement du cadre légal d'un bail d'habitation. À la lumière de cette gestion hasardeuse, on aurait pu supposer que le CPAS rappelle à l'ordre Chez Albert. Au contraire, c'est le sous-sous-locataire de l'appartement qui s'est attiré les foudres du CPAS : il se voit à présent reprocher son manque de *« collaboration positive »* dans la recherche d'un relogement et menacé de perdre son revenu d'intégration sociale !

Faut-il comprendre de ces pressions conjointes que Chez Albert et le CPAS veulent éviter que le litige soit porté devant la justice ? Mais si Manu Brocante finit par céder et déménager, qu'adviendra-t-il de l'appartement de la rue des Renards ? Le CGAM reprendra-t-il le loyer à son compte ? Ou Mme Appelmans trouvera-t-elle un nouveau sous-sous-locataire… qui pourra y habiter jusqu'à la prochaine incompatibilité d'humeur ?

Et tout cela avec la bénédiction de la Ville de Bruxelles ?

• Gwenaël Breës

Comptes et règlements de comptes « à la marollienne » ?

Une situation survenue récemment dans les Marolles pourrait passer pour une querelle de village sur fond de mobilisation contre le parking sous la place du Jeu de Balle. En réalité, elle révèle les pratiques douteuses d'associations où l'on retrouve Anne-Marie Appelmans, ancienne secrétaire générale de la FGTB Bruxelles, et leurs liens avec la Ville de Bruxelles.

Le 26 février 2015, le Bourgmestre de Bruxelles Yvan Mayeur organise une conférence de presse dans le commissariat de police des Marolles. Il annonce l'abandon du projet de parking souterrain sous la place du Jeu de Balle. Décidé quatre mois plus tôt, ce projet avait suscité une vaste levée de boucliers et une mobilisation citoyenne dont la locomotive fut la Plateforme Marolles, qui lança coup sur coup une pétition recueillant plus de 23.000 signatures en trois semaines, une demande de classement patrimoniale de la place, une semaine d'activités pour célébrer les 142 ans de présence du Vieux Marché, etc.

Aux côtés du bourgmestre, face aux journalistes, se trouve notamment Anne-Marie Appelmans, la présidente du Comité général d'action des Marolles (CGAM). Cette association a pour objet social de *« lutter contre la déshumanisation croissante des structures urbaines actuelles »*, *« développer la participation des habitants aux décisions relatives au développement urbain »* ((Statuts de l'ASBL CGAM.)), et dispose pour ce faire de subventions publiques et d'une équipe de huit équivalents temps plein. Mais dans l'émoi qui a suivi l'annonce d'un parking sous le Jeu de Balle, le CGAM s'est surtout distingué par son absence auprès des habitants…

Plutôt que soutenir leur mobilisation et remplir sa mission première, il a diffusé un communiqué à la conférence de presse d'Yvan Mayeur le 26 février, dans lequel sa présidente reproche à la Plateforme Marolles ses *« slogans simplificateurs »* et ses *« messages musclés »* opposant un « Non » catégorique au parking ((Communiqué de presse du CGAM, 26/2/2015.)). Une critique étonnante de la part d'une association née suite à

la Bataille des Marolles de 1969 : à l'époque, le mot d'ordre des Marolliens pour s'opposer aux projets d'extension du Palais de Justice, était déjà « Non ». Il s'était déjà trouvé des gens pour critiquer ce slogan *« infantile »* ((Comme le dénonçait à l'époque Jacques Van der Biest dans « La bataille des Marolles« , RTBF, 1969.)), qui avait toutefois porté ses fruits !

« Une solution entre Marolliens »

Selon Yvan Mayeur, le CGAM lui a *« donné son concours »* pour trouver une *« solution alternative »* ((Communiqué de presse d'Yvan Mayeur, 26/2/2015.)) au creusement d'un parking sous le Jeu de Balle. Une séquence médiatique lui permettant à la fois de se présenter comme un bourgmestre *« à l'écoute des habitants »*, *« qui défend les Marolles »* ((Yvan Mayeur sur Twitter, 15/3/2015.)), mais également de parler d'une *« concertation »* ((Yvan Mayeur sur Twitter, 26/2 et 15/3/2015.)) et de faire dire à la presse que *« les associations sont satisfaites de l'accord »* ((Télé Bruxelles, 26/2/2015.)). Le bourgmestre est content. Le CGAM aussi. C'est un win-win !

Mais dans le quartier, cette autoproclamée *« solution entre Marolliens »* ((Yvan Mayeur sur Twitter, 27/2/2015 et sur Télé Bruxelles, 15/3/2015.)) est loin de faire l'unanimité. En réalité, elle n'abandonne pas le projet d'un parking souterrain dans les Marolles, qu'elle déplace à 500 mètres de là. Pour les habitants de l'immeuble de logement social des Brigittines, cette *« solution »* suppose le creusement d'un parking d'environ 400 places sous leurs pieds. Et pour les échoppiers du Vieux Marché, elle signifie le déplacement de leur site de stationnement actuel.

De plus, la décision de la Ville a été décrétée en l'absence de toute concertation avec les principaux concernés… Si ce n'est une enquête *« sur le terrain »* ((CGAM sur Twitter, 16/3/2015.)) dont le lecteur appréciera la rigueur scientifique : expédiée en un temps record, après l'annonce de la *« solution »*, elle a été menée par le CGAM. Inutile de préciser qu'aux questions posées par l'association défendant les décisions de la Ville, *« la plupart des gens interpellés »* ont répondu en soutenant celles-ci. C'est parfois tellement simple, la concertation…

Représailles

Parmi les habitants, commerçants et amis du Vieux Marché qui se sont activement investis dans la Plateforme Marolles pour s'opposer au projet de parking initialement prévu sous la Place du Jeu de Balle, il y a Manu Brocante. Manu a toujours habité dans les Marolles. Il doit son surnom au café « La Brocante », au-dessus duquel il est né et où il a jadis travaillé. Le 27 novembre 2014, il a décoré son gilet orange de slogans contre le parking et l'a porté quotidiennement jusqu'au 26 février 2015…

Ce soir-là, autour de la place du Jeu de Balle, on fête l'abandon du projet de parking. Mais l'étonnant duo médiatique Mayeur-Appelmans a laissé un goût amer dans la bouche de nombreux habitants et commerçants. Certes, ils savent que la tentative de récupération du CGAM est grossière. Mais ils avalent mal ce qu'ils ressentent comme une partie qui s'est jouée dans leur dos, une confiscation de leur victoire et un pied de nez à leur revendication d'une véritable concertation sur les problèmes de mobilité dans les Marolles ((Lettre de la Plateforme Marolles à la Ville de Bruxelles, 18/12/2014.)).

Manu téléphone à la présidente du CGAM et laisse sur son répondeur un message exprimant en termes peu diplomatiques ce qu'il pense de ses manières. Manu connaît bien Mme Appelmans : c'est elle qui lui loue l'appartement où il habite depuis un an. Plus exactement : Manu paye son loyer à l'ASBL Chez Albert, créée par Mme Appelmans pour

« pérenniser et défendre la mémoire de l'action militante d'Albert Faust » ((Statuts de l'ASBL Chez Albert.)), son ex-mari et leader syndical du SETCa, décédé en 2004.

Également native du quartier, Mme Appelmans se dit volontiers adepte des règlements de compte *« à la marollienne »*, selon ses propres mots (comprendre : sans excès de diplomatie ou de politesse). Ce qui ne l'empêche pas d'être aussi coutumière du dépôt de plainte pour harcèlement à son égard. Et la voilà qui accuse Manu, trois semaines après son message vocal, de *« harcèlement et injures »*. Dans la foulée, celui-ci reçoit une lettre recommandée cachetée par le CGAM mais à en-tête de l'ASBL Chez Albert ((Courrier du 16 mars 2015 de l'ASBL Chez Albert.)), le sommant de quitter son appartement… avec un préavis d'un mois.

Ce renon particulièrement court est certes prévu dans la convention d'occupation rédigée par Chez Albert et signée par Manu. Mais selon les avis juridiques qu'il a récoltés, la convention n'échappe pas à la loi sur le bail de résidence principale qui octroie tout de même quelques droits élémentaires aux locataires. C'est ce que Manu a fait valoir à l'ASBL Chez Albert (même si c'est le CGAM qui a signé la réception du recommandé), recevant pour toute réponse une nouvelle sommation de quitter les lieux pour le 30 avril. Et la menace qu'à cette date *« le CGAM fera fermer les compteurs d'électricité et de gaz à sa charge »* ((Courrier de l'ASBL Chez Albert, 16/4/2015.)).

C'est à ce stade du récit qu'une précision s'impose : l'ASBL Chez Albert n'est pas propriétaire de l'appartement loué par Manu. Elle en dispose grâce aux faveurs du CPAS de Bruxelles. Ce qui rend la situation plus absurde encore : Manu émargeant actuellement au même CPAS, ce dernier devra se préoccuper de lui retrouver un logement s'il est mis à la rue !

À l'heure d'écrire ces lignes, voilà où en est cette affaire qui soulève nombre de questions. Quels sont les liens entre le CGAM, Chez Albert, Anne-Marie Appelmans, le CPAS… ? Qui procède, au juste, à la tentative de mettre Manu à la porte de son domicile ? De quel droit une ASBL peut-elle sous-louer à sa guise un appartement de la Ville, avec une convention qu'elle se réserve le droit de résilier à tout moment ? Pour trouver des réponses et identifier les imbrications en jeu dans cette situation, il faut remonter d'une grosse décennie en arrière…

« Le cadavre de ton ennemi »

En 2002, Mme Appelmans est évincée du poste de secrétaire générale de la FGTB Bruxelles qu'elle occupait depuis 1989. L'état-major de la FGTB l'accuse notamment d'*« utilisation incontrôlable des fonds »* ((« Une plainte pour harcèlement« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)) : des flux financiers suspects ont eu lieu des caisses du syndicat, via des ASBL qu'elle gérait, vers une société qu'elle administrait. En 2003, elle est inculpée, placée sous mandat d'arrêt et passe trois semaines en détention préventive ((« La terreur Appelmans« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)). L'ancienne « pasionaria de la FGTB » ((Le Soir, 18/10/2002.)) clame son innocence et dénonce un *« complot politique »* ((« Anne-Marie Appelmans se défend en justice« , La Libre Belgique, 4/12/2002)). Mais le dossier d'instruction est jugé *« accablant »* par la presse ((« Appelmans nie la magouille mais reste sous les verrous« , SudPresse, 18/3/2003 + « Corruption, travail en noir: séisme à la FGTB !« , La Dernière Heure, 14/3/2003.)) et certains de ses co-inculpés, dont son acolyte Rudy Nerinckx ((Lire l'encadré « Un certain mélange de genres ».)), sont en aveux pour le volet « corruption » du dossier ((« Appelmans nie la magouille mais reste sous les verrous« , SudPresse, 18/3/2003.)).

Mme Appelmans est lâchée de toutes parts. Elle entame une traversée du désert au cours

de laquelle, confessera-t-elle plus tard, elle adopte ce dicton : *« Attends au bord de l'oued et tu verras passer le cadavre de ton ennemi »* ((« Je sors d'un tunnel de plus de 5 ans« , La Libre Belgique, 13/6/2006.)). Tout un programme… Dans certains cénacles, on s'inquiète du sort de cette *« forte tête et grande gueule »*, réputée *« excessive »* et *« imprévisible »* ((Le Soir, 18/10/2002.)).

Une faveur du CPAS

En 2007, le CPAS de Bruxelles, alors présidé par Yvan Mayeur (PS), passe un accord avec l'Échevin des Propriétés communales, Mohamed Ouriaghli (PS) : le CPAS prend en charge le rez-de-chaussée commercial d'une maison des Marolles appartenant à la Régie foncière, afin de le mettre gratuitement à disposition d'Anne-Marie Appelmans.

Officiellement, il s'agit de rendre accessibles les archives du défunt Albert Faust, dans un ancien magasin de chaussettes doté d'une belle devanture. Une partie des livres, disques et films de l'ancien leader syndical y sont ainsi stockés… dans des caisses. Il faudra attendre environ deux ans avant que la « Bibliothèque d'Albert Faust » soit aménagée. Derrière l'inscription « Chez Albert » peinte en vitrine, le passant peut certes apercevoir des affiches, des étagères et des piles de livres. Mais, hormis de rares expositions organisées par d'autres et quelques activités le plus souvent privées, le local est resté fermé au public depuis 2007.

Pourquoi le CPAS a-t-il voulu jouer les intermédiaires entre la Régie foncière et Anne-Marie Appelmans ? Habituellement, la Régie foncière loue elle-même ses locaux, comme c'est le cas des appartements de la maison en question. D'autre part, le CPAS semble loin ici de ses missions sociales. A-t-il estimé que cette activité était ce dont le quartier avait le plus besoin ? A-t-il voulu éviter à cette initiative culturelle si dynamique la pénible tâche de se constituer en ASBL et de devoir demander les subventions qui lui permettraient de payer un loyer ?

Après le rez-de-chaussée, le premier étage

En 2009, l'instruction judiciaire de « l'affaire Appelmans » est clôturée : son inculpation est confirmée pour *« faux et usage de faux, fraude fiscale, association de malfaiteurs, escroquerie, faux dans les comptes annuels et corruption active »* ((« Fin de l'enquête sur la FGTB, neuf inculpations« , 7sur7, 9/1/2009.)).

En septembre 2010, Mme Appelmans devient présidente du CGAM ((Lire l'encadré « Un certain mélange de genres ».)). Deux mois plus tard, l'ASBL Chez Albert est créée. Parmi ses fondateurs, Anne-Marie Appelmans, Rudy Nerinckx (désigné au poste de trésorier) et une ASBL qu'ils gèrent ensemble : Formation Travail et Santé (FTS) ((Lire l'encadré « Un certain mélange de genres ».)). L'objet social de Chez Albert ne se limite pas à la mise *« à disposition du public »* des livres d'Albert Faust. Ses statuts affichent des ambitions bien plus grandes, notamment *« soutenir toutes les formes de cultures artistiques, philosophiques, politiques »*, *« favoriser les liens sociaux locaux entre les habitants du quartier »*, etc. ((Statuts de l'ASBL Chez Albert.)) Aussitôt créée, l'ASBL signe avec le président du CPAS Yvan Mayeur un avenant au contrat conclu en 2007 avec Anne-Marie Appelmans : Chez Albert reprend à son nom les droits et obligations dudit contrat de mise à disposition gratuite du local ((Contrat de mise à disposition entre le CPAS de Bruxelles et l'ASBL Chez Albert.)).

Craignant peut-être de perdre son appartement et sa maison familiale des Marolles si le vent judiciaire tournait mal, Mme Appelmans convainc la Ville de Bruxelles de lui louer l'appartement situé au-dessus du local où les archives d'Albert Faust prennent la

poussière. En 2012, le logement se libère et le CPAS (toujours présidé par Yvan Mayeur) l'intègre dans sa convention avec l'ASBL Chez Albert. Pour ce logement de trois pièces, le CPAS demande un loyer mensuel d'environ 400€.

De conséquents travaux de rénovation sont alors entrepris dans l'appartement. Mais peu de temps après, un nouveau chantier est entamé… pour enlever une partie des installations venant d'être posées. Finalement, Mme Appelmans n'habitera jamais dans ce logement. Est-ce parce qu'entretemps la menace judiciaire s'est éloignée des inculpés de « l'affaire Appelmans » ?

En effet, en juillet 2012, le Parquet financier de Bruxelles déclare la prescription atteinte dans le dossier des malversations financières à la FGTB. Mais à tort. Le Parquet attend alors, à nouveau sans rien faire, jusqu'en mai 2014 où il déclare l'action publique éteinte ! Au grand dam du juge d'instruction, des parties civiles (la FGTB et la Communauté française) et du Président de la Chambre du Conseil… lequel déplorera que l'affaire ait manifestement *« été remisée pendant plusieurs années afin d'aboutir à la prescription »* et dénoncera les *« retards inexplicables et inexpliqués »* du Parquet ((« La chambre du conseil flingue le Parquet de Bruxelles« , M Belgique, 10/10/2014.)).

Un appartement, deux loyers ?

Résultat des courses : l'appartement de la Régie foncière, celui qui est loué au CPAS pour être mis à disposition de l'ASBL Chez Albert, a finalement été… sous-loué. Manu Brocante en est l'actuel locataire, en vertu d'une convention pour le moins originale tant elle est courte (4 articles), vague et précaire. Outre le payement de son loyer mensuel de 450€, il est aussi censé *« veiller sur la sécurité de la bibliothèque d'Albert Faust et rendre des services de conciergerie »* ((Convention d'occupation entre l'ASBL Chez Albert et 'Manu Brocante'.)).

Ce loyer exclut l'arrière pièce de l'appartement, censée être un bureau du CGAM. Un nouvel échange de bons procédés avec l'ASBL Chez Albert, qui, pour pallier à l'absence d'activités dans la « Bibliothèque d'Albert Faust », accueille ainsi les permanences de « Clic Marolles » : *« un espace public numérique »* ((Promotion internet du CGAM.)) organisé par le CGAM afin de proposer *« des cours d'initiation à l'informatique pour lutter contre l'exclusion sociale »* ((Rapport annuel 2013 de la Fondation Roi Baudouin.)).

La lecture des comptes de Chez Albert montre le caractère dormant de cette ASBL : hormis payer et refacturer un loyer et des charges, ses dépenses et ses recettes sont nulles. Officiellement, Chez Albert ne perçoit pas de loyer de la part du CGAM, mais il lui fait payer une *« participation aux charges »* depuis plusieurs années. Cette *« participation »* a coûté au moins 2700€ au CGAM en 2013, et son conseil d'administration l'a chiffrée à 3800€ dans son budget 2014. Pour comparaison, Chez Albert a dépensé à peine 600€ de charges en 2013 (à la fois pour le rez-de-chaussée et l'appartement du premier étage). L'ASBL créée par Anne-Marie Appelmans fait donc payer au CGAM, dont elle est présidente, des *« charges »* quatre à six fois supérieurs à ce qu'elles coûtent en réalité. Ce qui fait cher pour une pièce inoccupée ! Car, derrière la porte fermée de la « Bibliothèque d'Albert Faust », les ordinateurs de « Clic Marolles » (douze PC financés par la Fondation Roi Baudouin en 2013) sont restés éteints…

Il faudra attendre fin avril 2015, pour apercevoir un début de mouvement derrière les vitrines de Chez Albert. Deux mois après la *« solution entre Marolliens »*, le CGAM cherche peut-être à redorer son blason. Plus prosaïquement, l'association se réorganise,

après avoir dû quitter un autre rez-de-chaussée commercial qu'elle louait depuis 2013. Avec son siège social et le local de Chez Albert, c'était sa troisième « *antenne* » ((Rapport d'activités 2013 du CGAM.)) dans le quartier. Le conseil d'administration du CGAM voulait ainsi se doter d'une « *meilleure visibilité* » ((Rapport d'activités 2013 du CGAM.)). Encore fallait-il avoir les moyens d'assumer les frais d'occupation de trois locaux… et toutes ces charges !

Malaise

Faut-il le préciser, l'intention de cet article n'est pas de supposer qu'une association doit être complètement assimilée à sa présidente ou à son conseil d'administration. Pas question non plus de faire indéfiniment porter à une personne la réputation d'une accusation passée. En l'occurrence, Mme Appelmans n'a d'ailleurs pas été condamnée pour les faits qui lui étaient reprochés dans « l'affaire FGTB » : le Parquet de Bruxelles a déclaré la prescription.

Les questions posées ici sont de nature publique. Il s'agit de l'utilisation de subventions et de locaux publics. Mais aussi d'un quartier, de la vie de ses habitants, de l'associatif qui existe en leur nom. Et qui se permet parfois de parler un peu vite à leur place !

Gwenaël Breës

Un certain mélange de genres

On l'a compris en tirant les fils de l'histoire de « Chez Albert » : la confusion règne quelque peu entre Mme Appelmans et ses différentes casquettes associatives…

En 2002, la hiérarchie de la FGTB a renvoyé la patronne de sa section bruxelloise pour deux motifs :

- « ***Utilisation incontrôlable des fonds*** » ((« Une plainte pour harcèlement« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)). Le responsable syndical qui est à l'origine de l'enquête interne de la FGTB, explique ainsi ce qui a motivé son geste : « *Quand on recule les limites, il n'y a plus de limites* » ((« FGTB : les raisons d'une exclusion« , Le Soir, 22/10/2002.)). L'expert comptable désigné par le juge d'instruction confortera les accusations de la FGTB, en concluant « *à l'absence d'explications* » pour des sommes chiffrées à « *plusieurs dizaines de millions d'anciens francs belges et qui avaient été utilisées à d'autres fins que les fins auxquelles elles étaient légalement destinées* » ((« La chambre du conseil flingue le Parquet de Bruxelles« , M Belgique, 10/10/2014.)).
- « ***Gestion désastreuse du personnel*** » ((« Une plainte pour harcèlement« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)). Des plaintes pour harcèlement moral sont déposées à l'encontre de celle que d'anciens subordonnés décrivent comme « *une comédienne* » ((« Le vrai visage d'Appelmans« , La Dernière Heure, 16/3/2003.)), qui « *crie, tempête, pleure souvent* » ((Le Soir, 18/10/2002.)). Certains ont témoigné de méthodes qui n'avaient rien de social : « *chantage à l'emploi* » ((« FGTB: Appelmans virée !« , La Dernière Heure, 17/10/2002.)), « *menaces verbales, licenciement sec et abusif, elle ne reculait devant rien. Des gens ont fait et font encore des dépressions à cause d'elle* » ((« Une plainte pour harcèlement« , La Dernière Heure, 17/3/2003.)).

Mme Appelmans a toujours réfuté ces accusations, concédant toutefois que sa

comptabilité était « *chaotique* » et « *désastreuse* » ((« La FGTB voulait ma tête« , La Libre Belgique, 18/10/2002.)). Ses contradicteurs lui reconnaissent par ailleurs certains talents. On la dit experte en subsides et fine connaisseuse des rouages administratifs des ASBL. Et en matière de bien-être des travailleurs, elle n'a de leçon à recevoir de personne… Psychologue de formation, elle a été la présidente de Travail et Santé (une ASBL de la FGTB).

Après son licenciement du syndicat, elle fonde Formation Travail et Santé (FTS), une association active « *dans le domaine de la santé des travailleurs* » qui avait notamment pour objet de former « *des délégués d'entreprises dans un but de prévention* » ((Statuts de l'ASBL Formation Travail et Santé.)). En 2008, FTS ajoute une corde à son arc : les titres-services. Et en 2009, une petite sœur au nom très proche voit le jour : FTS Titres-Services, créée pour « *promouvoir l'emploi en milieu ordinaire accessible prioritairement aux personnes handicapées physiques ou mentales* » ((Statuts de l'ASBL FTS Titres-Services.)). Une activité florissante, si l'on en croit les comptes de FTS : ceux-ci annoncent un chiffre d'affaire de 716.000€ en 2011, un bénéfice de 350.678€ en 2012, 651.249€ de « *produits exceptionnels* » la même année, ou encore un montant de 537.954€ de rémunérations et avantages sociaux directs correspondant à… un seul équivalent temps plein ! Malgré ces résultats fructueux, FTS décide de se saborder en 2013. Non sans laisser un gros défaut de paiement à l'ONSS (32.000€) et léguer un petit actif net au CGAM (700€). La même année, sa cadette FTS Titres-Services transfère quant à elle son siège social à l'adresse du CGAM. Avant de se dissoudre également en 2014…

C'est en 2010 que Mme Appelmans devient présidente du CA du CGAM. Un rôle qu'elle va incarner à sa manière, devenant peu à peu omniprésente dans le quotidien de l'équipe. Laquelle n'est plus dotée d'un coordinateur depuis 2013, le conseil d'administration ayant décidé de ne pas remplacer la dernière personne ayant occupé le poste et qui l'a quitté pour incompatibilité d'humeur avec la présidente. Dans l'associatif des Marolles, il se dit diplomatiquement que le CGAM est « en crise »…

Une poignée de personnes suit Mme Appelmans dans les différents CA de ces ASBL. Ainsi, le trésorier de Chez Albert fut l'administrateur délégué de FTS Titres-Services, association qui avait pour présidente l'épouse du trésorier du CGAM, dont elle est également membre, à l'instar du président de Chez Marcel. Ce petit monde est en partie issu des milieux du PS et d'anciens de la FGTB. Tel Rudi Nerinckx, fidèle de la première heure : « *Ce qu'Anne-Marie imaginait, Rudi le concevait. Pourtant, il n'a aucun diplôme de comptable, mais c'est ce qu'on appelle un financier. Un type qui peut tout manipuler dans les comptes pour obtenir ce dont il a besoin* » ((« La terreur Appelmans« , La Dernière Heure, 17/3/2003.))… La FGTB n'a toutefois pas gardé un souvenir impérissable de Rudi Nerinckx : elle l'avait licencié en 2001 pour « *incompétence* » et « *gestion chaotique* » ((« FGTB : les raisons d'une exclusion« , Le Soir, 22/10/202.)). Mme Appelmans l'avait ensuite réengagé dans l'une de ses sociétés, à laquelle elle comptait sous-traiter la comptabilité de la FGTB !

Si la confusion existe dans les organes dirigeants, elle se manifeste aussi à d'autres niveaux. Ainsi, ces travailleurs du CGAM mis à contribution sur le chantier de rénovation du local et de l'appartement de Chez Albert. Ou encore, les nettoyages du domicile de la présidente du CGAM par l'« *équipe d'hommes à tout faire* » ((Promotion internet du CGAM.)) du « BricoDépannage », un service créé par le CGAM pour effectuer « *tous ces petits travaux que vous ne pouvez pas réaliser vous-même* » et à qui il est arrivé de travailler pour d'autres administrateurs de l'ASBL sur des chantiers situés à plusieurs kilomètres des Marolles, bien loin du « *territoire d'action* » ((Rapports d'activités du CGAM.)) exclusif de ce service. Mais on ne va

tout de même pas pinailler pour des prestations qui coûtent seulement 5€ de l'heure…

Une nouvelle étape sur la « route des parkings » ?

Pour la Plateforme Marolles, l'abandon du parking sous la place du Jeu de Balle est évidemment un soulagement. Mais en prenant cette décision, la Ville entérine en même temps de mauvaises « solutions alternatives », prises à la hussarde et sans concertation avec les principaux concernés…

Jeudi 26 février en matinée, le Collège de la Ville de Bruxelles abandonnait, sous la pression populaire, son projet de parking sous la place du Jeu de Balle. À 13h30, le Bourgmestre Yvan Mayeur annonçait la nouvelle à la presse. Le Collège venait d'entériner une « *solution alternative* » : le déplacement du parking des échoppiers du Vieux Marché sur le boulevard de Waterloo, l'interdiction du stationnement des véhicules de plus de 2 tonnes dans le quartier, et l'étude d'une option de parking « *du côté de l'église de la Chapelle* ». Lors de sa conférence de presse, le Bourgmestre ne donnait pas plus de précision sur cette dernière option, laissant toutefois entendre qu'elle ne nécessiterait pas de creuser un parking souterrain. C'était sans compter sur son Échevine de la Mobilité, Els Ampe, qui, à peine quelques heures plus tard, le contredisait publiquement en déclarant que le Plan de Mobilité du Pentagone comprendrait bien 4 nouveaux parkings souterrains : place Rouppe, Nouveau Marché-aux-Grains, Yser, et un nouvel emplacement pour remplacer le projet avorté sous le Jeu de Balle.

Une semaine plus tard, le Collège donnait gain de cause à Els Ampe en annonçant l'agrandissement souterrain d'un parking existant sous la dalle de la cité de logement social des Brigittines, près de l'église de la Chapelle. Une décision prise à la va-vite, à nouveau sans aucune étude préalable et bénéficiant à peine d'un accord de principe arraché en quatrième vitesse au Foyer Bruxellois, propriétaire des lieux. Procédant entre précipitation et contradiction, le Collège affichait ainsi les divisions qui existent en son sein sur les questions de mobilité et témoignait de sa grande capacité à improviser des décisions qui auront pourtant un impact concret sur la vie des habitants. Et une fois de plus, sans demander leur avis.

L'absurdité d'un nouveau parking sous les Brigittines

Le nouveau scénario imaginé par la Ville consiste donc à agrandir en sous-sol un parking existant situé entre les rues des Brigittines et des Visitandines, sous une cité de logement social. Un choix surprenant à plus d'un titre :

- Ce parking de 60 places, réservé aux riverains, est situé sous un immeuble appartenant au Foyer bruxellois. La Ville a l'intention de le faire agrandir par une société privée qui disposera d'une concession de 35 ans pour le gérer. Un Partenariat Public-Privé qui s'annonce pour le moins singulier…
- Les habitants de ces 151 appartements sociaux ont appris la nouvelle par la presse. Ils n'ont jamais été consultés sur ce projet.
- L'immeuble est inclus dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Jonction », en cours depuis un an. Ce Contrat a notamment pour ambition « *d'améliorer le cadre de vie en réaménageant la dalle et le rez-de-chaussée* »… dalle qu'il s'agirait à

présent d'agrandir pour en faire un parking commercial. Bien que l'Échevine Els Ampe n'hésite pas à parler de « *parking durable* » (sic), comment imaginer que le trafic et la pollution que les habitants risquent de subir, sans parler des incidences d'un chantier lourd, puissent contribuer à améliorer leur cadre de vie ?!

- En ne s'étant pas davantage concertée avec les équipes du Contrat de Quartier Durable « Jonction », la Ville vient de discréditer « le processus participatif » sur lequel ces contrats reposent. Elle vient aussi d'en hypothéquer plusieurs projets qui deviendront plus difficiles voire impossibles à réaliser, dont « le projet phare » à l'étude depuis des mois et qui consiste à réaménager l'espace public sur la dalle.
- Ce Contrat de Quartier Durable est financé à 50% par la Région de Bruxelles-Capitale, dont le plan de mobilité « Iris II » vise à réduire l'utilisation de la voiture individuelle de 20% à l'horizon 2018. La Région va-t-elle avaler cette couleuvre ?
- Enfin, ce nouveau parking serait localisé à 300 mètres à peine de la place Rouppe, où la Ville projette de creuser un nouveau parking d'environ 400 places. Et à 600 mètres du parking Sablon-Poelaert, dont elle a récemment décidé de doubler la capacité (passant ainsi de 500 à 1000 places). Une bien curieuse manière de mener une politique qui entend réduire la pression automobile !

Une « solution » lourde qui ne répond à aucun besoin avéré

Tout comme de nombreux autres comités d'habitants et associations, la Plateforme Marolles insiste sur ce point depuis décembre : le besoin de créer de nouveaux parkings souterrains dans le Pentagone n'est pas avéré, a fortiori pour un Collège qui souhaite diminuer le trafic automobile et piétonniser le centre-ville… La Ville de Bruxelles n'a jamais produit aucune étude démontrant la nécessité de créer de nouvelles places de parking. Au contraire, tous les chiffres officiels et éléments factuels publics indiquent qu'elles sont en surnombre dans le Pentagone et qu'il convient plutôt de mieux les gérer. C'est donc avec une vive satisfaction que nous avons pris connaissance de l'avis de la très officielle Commission Régionale de Mobilité à propos du Plan de Mobilité du Pentagone, laquelle conforte ce point de vue :

> « *(…) La Commission demande plus d'informations pour étayer la nécessité de construire de nouveaux parkings. Par exemple, quel est le taux d'occupation des parkings existants, ou comment a été évalué le besoin en parkings dans les quartiers retenus (inventaire) ? Une telle option est-elle compatible avec les objectifs de réduction du trafic automobile ?*
> *La Commission demande d'étudier l'impact des nouveaux parkings sur la circulation dans le Centre, notamment pour s'assurer qu'ils participent à la diminution de la pression du trafic automobile prévue par Iris II. La Commission rappelle que pour diminuer le nombre de voitures dans l'espace public, il faut que le stationnement en espace public soit plus cher que celui en parking hors-voirie, étant entendu qu'un nombre suffisant de places doit être offert au public et à un prix raisonnable.*
> *La Commission plaide pour une meilleure utilisation des parkings existants, notamment de bureaux qui pourraient bénéficier aux visiteurs et aux habitants en dehors des heures de travail. (…)* »

La question du stationnement des échoppiers du Vieux Marché

La question du stationnement des camions et camionnettes des échoppiers du Vieux Marché, dont le déplacement vient d'être annoncé par Yvan Mayeur, est une autre illustration du manque de concertation entre la Ville et les différents acteurs du quartier. Ces

véhicules disposent déjà d'un emplacement de stationnement sur la Petite Ceinture, à proximité immédiate du Vieux Marché. Ce site convient très bien aux échoppiers et leur stationnement y cause peu de nuisances. Avec un aménagement minimal permettant qu'une partie de ce site ne soit pas accessible à d'autres véhicules, la situation serait encore meilleure. Le nouvel emplacement sur le boulevard de Waterloo est situé quelques centaines de mètres plus loin et n'est pas aménagé pour le stationnement de ce type de véhicules. Il ne causera pas moins de nuisances et nécessitera au contraire de plus longs trajets. Alors pourquoi planifier ce déménagement ? Les marchands se le demandent, d'autant plus qu'ils n'ont été consultés ni sur la situation actuelle ni sur la situation envisagée par la Ville. Une chose est sûre : contrairement à ce que la Ville prétend, ce déménagement n'est en rien une « alternative » au parking Jeu de Balle : celui-ci n'était pas conçu pour les échoppiers à qui il ne convenait pas plus financièrement (stationnement trop cher) que techniquement (la hauteur des trémies d'accès était de 2 mètres, celle des camions fait plus de 3 mètres).

Le besoin d'une concertation publique !

Face à l'ampleur de la mobilisation contre le projet d'un parking sous le Jeu de Balle, la Ville a tenté de le dissocier des autres projets de parkings prévus dans le cadre de son Plan de Mobilité. Contre toute évidence, Yvan Mayeur déclare que feu-le parking du Jeu de Balle, et à présent celui des Brigittines, ne fait pas partie du Plan de Mobilité du Pentagone mais vise à résoudre les problèmes de stationnement dans les Marolles. Cette version est contredite par les déclarations faites par Els Ampe depuis novembre, mais aussi par tous les documents officiels, en ce compris le cahier des charges du nouveau parking adopté par le Conseil communal le 9 mars, qui présentent clairement ce projet comme faisant partie du nouveau Plan de Mobilité du Pentagone. Le cahier des charges précise d'ailleurs que « *Le parking enterré se trouve sur la future "route des parkings" qui jalonnera l'ensemble des parkings en ouvrage du centre* », confirmant s'il en était besoin qu'il s'adressera à la clientèle des automobilistes empruntant le mini-ring censé débouler à quelques mètres de là, et non aux habitants et commerçants des Marolles.
Mais soit, prenons M. Mayeur au mot… S'il s'agit réellement de répondre aux « *besoins du quartier* » et de « *rencontrer les intérêts des habitants* », il convient alors d'organiser une véritable concertation publique avant d'entériner des « *solutions* » et même des « *solutions alternatives* ».

Il ne suffit pas, comme l'a fait le Bourgmestre au Conseil communal du 9 mars, de brandir une lettre de doléances émanant de… deux commerces proches de la Chapelle et favorables à un parking souterrain. Ni de prétendre avoir consulté les habitants des Brigittines, en une demi journée, après que la décision ait été prise, et qui plus est par l'intermédiaire d'une association présidée par une proche de M. Mayeur… Personne ne peut avoir confiance en ce type de « concertation ».

La Plateforme Marolles répète la proposition qu'elle a déjà faite à la Ville de Bruxelles, notamment dans la lettre accompagnant la pétition contre un parking sous la place du Jeu de Balle remise le 18 décembre 2014 à M. Mayeur et ses Échevines Els Ampe et Marion Lemesre : « *Certes, les Marolles connaissent des problèmes de mobilité et de stationnement, comme la plupart des quartiers de Bruxelles. Si la volonté de la Ville de Bruxelles est de les résoudre, une multitude d'autres solutions sont à envisager. L'abandon du projet de parking pourrait être le préalable à une véritable concertation avec tous les acteurs du quartier, afin de se mettre d'accord sur la nature de ces problèmes et d'explorer les différentes possibilités de les résoudre.* »

Aux Brigittines comme au Jeu de Balle, la Plateforme Marolles estime que les enjeux sont suffisamment importants pour que la Ville réunisse et fasse débattre ensemble habitants,

commerçants, marchands, associations du quartier et pouvoirs publics. C'est selon nous la meilleure manière d'objectiver ces « besoins », ces « problèmes » et de trouver les solutions les plus adéquates.

Plateforme Marolles

Article paru dans le n°275 de « Bruxelles en Mouvements », mars 2015

La Plateforme Marolles, c'est quoi ?

L'abandon du projet de parking est la victoire d'une mobilisation citoyenne qui a été rapide, forte, déterminée, multiple et hétérogène. De l'annonce du projet de parking jusqu'à son abandon par la Ville de Bruxelles, la Plateforme Marolles a réuni de nombreux acteurs du quartier, avec le soutien d'habitants de tout Bruxelles et d'ailleurs.
Constituée dans l'urgence le 24 novembre 2014, une semaine avant le Conseil communal qui allait entériner le projet de construire un parking sous la place du Jeu de Balle, la Plateforme Marolles fédère des habitants, marchands, commerçants et associations des Marolles, amoureux et clients du Vieux Marché, résolus à défendre le caractère populaire et la diversité sociale du quartier, son marché aux puces et l'économie qui y est liée, contre tout projet qui leur porterait atteinte.
www.plateforme-marolles.be

« Personne ne penserait un jour à démonter l'Atomium », vraiment ?

Classer la place du Jeu de Balle à Bruxelles : une évidence ! Et pourtant…

Fin janvier, une pétition citoyenne a été remise à la Région bruxelloise pour demander le classement comme site de la légendaire place du Jeu de Balle, ainsi que de plusieurs bâtiments emblématiques qui s'y trouvent et de l'abri anti-aérien datant de la Seconde Guerre Mondiale qui se situe dans son sous-sol. En remettant leur dossier, les pétitionnaires ont activé un droit démocratique prévu par le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) qui permet de demander au Gouvernement régional l'ouverture d'une procédure de classement.

À peine la pétition déposée, le Ministre-Président Rudi Vervoort, en charge du Patrimoine, donne déjà une forte indication sur l'attitude qu'il prendra au moment de décider en qualifiant cette démarche d'*« instrumentalisation du patrimoine »*. Un propos qui démontre fort peu de considération pour cette initiative citoyenne.

Il pointe du doigt le fait que cette demande de classement vise à bloquer le projet de la Ville de Bruxelles de construire un parking sous la place du Jeu de Balle. Selon lui, *« Il existe d'autres moyens pour refuser des projets s'ils ne sont pas acceptables quelles qu'en soient les raisons. Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse d'une bonne manière d'agir. L'instrumentalisation du patrimoine pour contrer un projet n'est pas une bonne chose. »* Ces *« autres moyens »*, les Bruxellois qui s'opposent à ce projet de parking les utilisent déjà et auraient pu s'en contenter car ils ont de bonnes chances de gagner leur combat. Mais l'une de leurs principales motivations est justement la

préservation de cette place historique et ils ne voient aucune raison de ne pas poser le débat sur ce terrain.

La place du Jeu de Balle est l'une des rares à Bruxelles ayant su conserver son caractère d'origine. Elle est riche d'un patrimoine architectural, historique et archéologique, d'ailleurs largement reconnu en Belgique comme à l'étranger. Le Vieux Marché qu'elle accueille quotidiennement depuis 1873, avec son folklore et ses multiples anecdotes, fait partie de l'Histoire et du patrimoine immatériel de notre ville.

Ni cette place ni son marché quotidien ne sortiront indemnes d'un long chantier de bétonisation du sous-sol et d'un réaménagement de la surface (la Ville de Bruxelles veut d'ailleurs confier la conception de l'espace public à une société de parking !). Un parking souterrain nécessiterait la création de diverses trémies, ascenseurs et cheminées d'aération qui défigureraient l'attrait historique et esthétique de la place. Un bref coup d'œil à la place de la Monnaie permet de se rendre compte à quel point les dispositifs de ce genre sont particulièrement encombrants et destructeurs des proportions, circulations, perspectives, cohérences visuelles et de matériaux, ceci tout en entravant le cheminement des piétons.

Alors, bien sûr, c'est la menace de la construction d'un parking souterrain qui a réveillé les esprits, réuni et mobilisé de nombreux Bruxellois, qui n'imaginaient pas que cette place qui leur est si chère et qui est si caractéristique du Vieux Bruxelles ne bénéficie à ce jour d'aucune protection et pourrait si facilement être détruite ou défigurée. Nous sommes les premiers étonnés qu'il nous incombe d'initier la procédure de classement de cette place emblématique ! Il nous paraissait pour le moins logique qu'un Ministre-Président en charge du patrimoine soutienne positivement une telle initiative. Pourtant…

Le retard de classement en région bruxelloise est abyssal et les propos du Ministre-Président n'ont pas de quoi rassurer, notamment quand il explique que le classement n'est pas *« l'alpha et l'oméga de la protection patrimoniale »*, en prenant exemple sur des bâtiments comme l'Atomium ou le Palais Royal qui ne sont pas classés alors qu'on imagine qu'ils le sont. *« Évidemment, personne ne penserait un jour à démonter l'Atomium »*, a-t-il précisé. Force est pourtant de constater qu'en 2014, alors que nous croyions les pires heures de la bruxellisation loin derrière nous, il s'est trouvé quelqu'un pour penser à construire un parking sous la place du Jeu de Balle ! Et ce n'est pas la seule place du cœur historique de Bruxelles à être ainsi menacée : la Ville souhaite également construire des parkings sous les places Rouppe, du Nouveau-Marché-aux-Grains, et toute la zone des anciens quais allant de la place de l'Yser jusqu'au Marché-aux-Porcs…

Pour le Ministre-Président, *« Si la Ville dépose un jour une demande de permis pour un parking sous la place du Jeu de Balle, le projet ne sera pas analysé à la seule lumière du patrimoine, mais à la lumière de tous les enjeux qui sont concernés : de la mobilité à la cohésion sociale, en passant par le bon aménagement des lieux, l'urbanisme et le patrimoine. Il me paraît plus sain d'agir de la sorte. »* Sauf que la législation sur la protection du patrimoine estime que certains témoins du passé méritent d'être protégés, et donc ne sont plus soumis aux mêmes critères en vertu de leur intérêt spécifique. C'est le principe du classement. Faire passer à l'avant-plan des considérations d'opportunités économiques, de mobilité ou autres relève à l'inverse d'une négation de toute politique de protection du patrimoine car, par nature, le patrimoine est irremplaçable et ne peut survivre à n'importe quel projet. Si on veut le préserver, il faut donc faire les choses dans l'ordre : d'abord l'inventorier et le protéger et, ensuite seulement, considérer les projets qui pourraient éventuellement y prendre place sans le mettre à mal. Ainsi, nous sommes en droit d'attendre que la Région bruxelloise

examine la demande de classement sous l'angle du patrimoine et non en fonction d'autres enjeux. C'est tout simplement le sens même de la protection du patrimoine !

Pétitions-Patrimoine et Plateforme Marolles

Carte blanche parue sur le site du « Soir » et dans « Brussel Deze Week », 04/02/2015

Le « nouveau cœur » de Bruxelles va-t-il lui faire perdre son âme ?

C'est désormais officiel. Le grand projet de piétonisation des boulevards du centre, cher à la majorité socialiste-libérale de Bruxelles-Ville, a donc un revers : il va provoquer la création d'un mini-ring et de quatre parkings dans le Pentagone. Des années de chantier en perspective pour un résultat qui est de nature à chambouler la vie sociale et commerçante de plusieurs quartiers centraux, dont les Marolles. Comme aux pires heures de l'urbanisme bruxellois…

Les socialistes bruxellois, menés par le bourgmestre Yvan Mayeur, avaient fait de la piétonisation des boulevards du centre le dossier emblématique de la législature en cours. Dans le projet dévoilé en janvier 2014, la Ville dévoilait son intention de transformer les *« boulevards en une succession de places »* pour créer *« un nouveau cœur pour Bruxelles »* et permettre *« aux citoyens de se réapproprier l'espace public »* ((*« Un nouveau cœur pour Bruxelles »*, Ville de Bruxelles, dossier de presse du 31/01/2014.)). *« Une approche innovante »* censée *« profiter en premier lieu aux habitants de ces quartiers »* ((*« Un nouveau cœur pour Bruxelles »*, Ville de Bruxelles, dossier de presse du 31/01/2014.)).

En termes d'accessibilité, la Ville annonçait l'instauration d'un *« véritable maillage de mobilité multimodal »* et plus précisément d'un *« système de boucles »* dont l'objectif était *« de décourager la circulation de transit en la déviant vers la Petite Ceinture, d'acheminer de façon plus fluide la circulation de destination et de libérer l'espace pour les piétons et les cyclistes »* ((*« Un nouveau cœur pour Bruxelles »*, Ville de Bruxelles, dossier de presse du 31/01/2014.)).

En somme, il s'agissait d'un gros projet, dans l'air du temps, moderne, écologique et tout et tout… bref, digne de faire entrer un bourgmestre dans l'Histoire. Peut-être qu'un jour, Bruxellois et touristes allaient flâner sur la place Yvan Mayeur, à côté de la place De Brouckère que ce jeune et grand visionnaire avait appelé à devenir rien moins que *« le Times Square de Bruxelles »* ((*« Yvan Mayeur: « Un Times Square au centre de Bruxelles »*, La Libre Belgique, 13/12/2013.)).

À la Ville, ça marchande comme à la brocante

Mais c'était sans compter sur les partenaires libéraux de la majorité bruxelloise. Ceux-ci, dont leurs électeurs aimaient paraît-il se déplacer en voiture, avaient besoin d'une compensation pour avaler la couleuvre socialiste. Ils avaient ainsi obtenu une jolie sucette : à l'initiative d'Els Ampe, échevine OpenVLD de la Mobilité, des Travaux Publics et du Parc automobile, le Collège de Bruxelles-Ville décida de construire 1600 nouveaux emplacements répartis en 4 nouveaux parkings souterrains au plus proche du *« nouveau cœur »* de Bruxelles (Yser, Nouveau Marché aux Grains, place Rouppe, place du Jeu de Balle et en bonus, une extension du parking Poelaert baptisée Sablon-Marolles).

Et en guise de « *boucles de desserte* », c'est finalement une grande boucle qui sortit des cartons de la Ville afin de relier les nouveaux parkings : un véritable mini-ring prompt à saturer des artères habitées et pour certaines déjà complètement embouteillées aux heures de pointe (rues du Lombard, des Alexiens, des Bogards, Van Artevelde, de la Vierge Noire, de l'Ecuyer, d'Arenberg, Fossé-aux-Loups,…).

> *Pour « décourager la circulation de transit en la déviant vers la Petite Ceinture », le Collège échevinal a voté l'augmentation de l'offre de parkings en plein centre-ville !*

Résultat de ce marchandage : pour « *décourager la circulation de transit en la déviant vers la Petite Ceinture* », le Collège échevinal a voté l'augmentation de l'offre de parkings en plein centre-ville (qui compte déjà parmi les plus hauts ratios d'Europe) ! Une décision absurde, tant le lien entre la possibilité de se garer et le choix de la voiture comme mode de déplacement est devenu évident de nos jours ((Les « Cahiers de l'Observatoire de la mobilité », édités par la Région bruxelloise, l'ont rappelé récemment : « *La disponibilité d'une place de parking à proximité du domicile, et davantage encore à destination du déplacement, est un incitant majeur à l'usage de la voiture* » - De Witte, 2011.)). Qui plus est, les 1600 places de parking supplémentaires que projette de construire la Ville iraient s'ajouter aux 18.978 déjà existantes dans les 34 parkings que compte le centre de Bruxelles… et dont le taux d'occupation est d'à peine 60% ((Selon les chiffres officiels établis tant par Bruxelles Mobilité que par le Plan communal de mobilité.)) !

Il existe donc 6000 à 7500 places de parking inoccupées dans le Pentagone. Soit amplement de quoi compenser les 600 qui seraient supprimées en surface par la piétonisation des boulevards du centre ((« *Parkings publics souterrains : les projets de la Ville de Bruxelles doivent être enterrés !* », communiqué de presse de l'ARAU, 08/05/2014.)). Pourquoi en créer de nouvelles ? C'est pourtant ce que la majorité socialiste-libérale appelle, contre toute évidence, un projet cohérent : « *Ce grand réaménagement aura le mérite d'être cohérent. Bordeaux a dû passer par là il y a quelques années, mais tout le monde s'en félicite aujourd'hui et la considère comme une ville modèle* » ((« *Le centre en chantier jusqu'en 2018* », Le Soir, 08/11/2014.)).

Circulez, y a rien à voir…

Ironie de l'histoire : alors que le Parking 58, situé en plein dans le périmètre du futur piétonnier, devrait bientôt disparaître pour faire place au nouvel immeuble administratif de Bruxelles-Ville ((Nouvel immeuble administratif où sont d'ailleurs prévus 847 emplacements de parking.)), la démolition de ce symbole de la bruxellisation marque paradoxalement le retour d'une politique qu'on croyait révolue. Même si le discours a changé et s'est fait plus moderne, même si ce n'est plus à la fonction « bureau » qu'on vend la ville mais désormais « *aux citoyens* » et aux touristes qu'on la « *rend* », le résultat est une politique similaire à celle qui a défiguré Bruxelles entre la moitié des années 1950 et les années 1970, faisant la part belle aux voitures et aux parkings… et accessoirement fuir les habitants.

Ceux-là, ils peuvent bien fuir, d'ailleurs. Ce sont des emmerdeurs, jamais contents. Les commerçants ? Ils ne pensent qu'à leur commerce. Les associations ? Des emmerdeuses

aussi, mais des professionnelles. À quoi bon s'embarrasser à consulter tout ce petit monde ? Leurs préoccupations et revendications multiples viendraient gâcher la concrétisation de cette grande vision pour la ville. « *Times Square* » vaut bien ça… Le Collège échevinal a donc préféré sortir prudemment les nouveaux parkings de son chapeau, sans la moindre concertation préalable (pas même de son administration) et le plus tard possible, histoire de prendre tout le monde de court. Une technique censée lui permettre de passer en force et d'éviter d'avoir à répondre à des questions inutiles.

> *Il n'y a pas d'études : elles seront faites plus tard, une fois la concession délivrée à une société de parking pour 35 ans.*

Des mesquins pourraient demander, par exemple, en quoi un parking est « *indispensable* » ((Selon les propos d'Els Ampe à Télé Bruxelles, 21/11/2014.)) sous la place du Jeu de Balle, alors que celle-ci est située à 400 mètres du parking de la Porte de Hal (500 places) et à 600 mètres du parking Poelaert (500 places). Des naïfs pourraient demander à voir les études d'impact et leurs résultats, par exemple en termes de flux de circulation sur le quartier des Marolles où les ambulances de l'hôpital Saint-Pierre ont déjà du mal à se faufiler dans les voiries étroites et encombrées… Mais non. D'abord, il n'y a pas d'études : elles seront faites plus tard, une fois la concession délivrée à une société de parking pour 35 ans. Et puis, comment voulez-vous que tous ces curieux donnent leur avis sur un Masterplan et un Plan de Mobilité qui ne sont même pas rendus publics ? De toutes façons, les commerçants et les habitants sont « *demandeurs* », assure Yvan Mayeur ((« Un parking sous la Place du Jeu de Balle », sur le site de Marie Nagy, 17/11/2014.)) !

Et d'ailleurs, il est faux de dire qu'il n'y a pas de participation : la Ville organise actuellement un processus participatif consistant en plusieurs « *groupes de travail composés de dix personnes maximum par groupe* », dont les participants, désignés par « *tirage au sort* » ((« *Participer au réaménagement des places et boulevards du centre* », sur le site de la Ville de Bruxelles.)), travaillent à partir de l'information que veut bien leur donner le Collège et peuvent ainsi donner leur avis sur le nom et le logo du projet, la couleur des pots de fleurs et autres éléments de première importance.

Des p'tits trous, des p'tits trous…

Devant les réactions atterrées des marchands et commerçants de la place du Jeu de Balle à l'annonce de la construction d'un parking, les élus ont tenté de se faire rassurants…

> *« On fera des petits trous et puis on avance » (Els Ampe).*

- Combien de temps va durer le chantier ? 24 mois selon certains, 30 mois selon d'autres. Mais trop de chantiers à Bruxelles se sont éternisés pour que quiconque puisse les croire de bonne foi.
- Que va devenir le marché pendant les travaux ? Là encore, les réponses se

contredisent, laissant entrevoir une certaine improvisation sur le sujet. Els Ampe se veut très optimiste, assurant que les entrepreneurs procéderont par phases : *« On fera des petits trous et puis on avance »* ((Selon les propos d'Els Ampe à Télé Bruxelles, 21/11/2014.)). Selon elle, une partie des marchands pourrait rester sur la place, tandis que d'autres intégreraient la cour de la caserne du jeu de Balle, pourtant pas très grande. Mais Marion Lemesre, l'échevine des Affaires économiques, voit plutôt elle une délocalisation à la place de la Chapelle… à 500 mètres de là…

- Que vont devenir les commerçants de la place du jeu de Balle et ses abords ? Là, personne n'a de réponse. Pourtant, nul ne peut ignorer qu'un tel chantier fera d'importants « dégâts collatéraux » dans le commerce local, qui est sensiblement lié à l'activité du marché.

Le parking, cheval de Troie de la sablonisation des Marolles

Si nos édiles communaux ont du mal à convaincre de la cohérence de leur politique de mobilité, leur vision de l'avenir du centre-ville semble beaucoup plus homogène. Pour eux, il doit s'aseptiser, devenir propre, chic. Beau. Une sorte de vaste parc à thèmes permanent dédié à l'événementiel et au tourisme, avec juste ce qu'il faut de typique tout en attirant des enseignes de renommée. La *« succession de places »* ((*« Un nouveau cœur pour Bruxelles », Ville de Bruxelles, dossier de presse du 31/01/2014.)*) qui seront aménagées sur les boulevards centraux s'inscrivent dans cette droite ligne.

> *« Ça permettra aussi d'attirer des riverains avec une meilleure capacité contributive » (Marion Lemesre).*

Et cette fois, on dirait bien que le marché aux puces est dans la ligne de mire de cette *disneylandification* de la ville. *« Cette place est en mauvais état. Ce sera aussi l'occasion de la restaurer »*, déclare Els Ampe ((*« Le centre en chantier jusqu'en 2018 »*, Le Soir, 08/11/2014.)). *« Ça permettra aussi d'attirer des riverains avec une meilleure capacité contributive »*, renchérit sa collègue Marion Lemesre ((Marion Lemesre au Conseil communal de Bruxelles, 17/11/2014.)).

En effet, la Ville semble voir d'un bon œil le scénario du déplacement des puces à la place de la Chapelle. Marion Lemesre, justement occupée à *« revitaliser »* les marchés bruxellois ((*« Bruxelles met en oeuvre un projet de revitalisation de ses marchés »*, L'Avenir, 05/11/2014.)), y voit l'opportunité de renforcer les liens entre le quartier huppé du Sablon et les Marolles. Autrement dit, de concrétiser une étape supplémentaire de la sablonisation des Marolles. On voit bien le coup venir…

- Acte 1 : le chantier démarre, le marché est transféré sur un espace trop petit pour accueillir tous les marchands, il faut opérer une sélection parmi eux.
- Acte 2 : certains marchands sont mis au carreau et se tournent vers d'autres horizons, tandis que les commerçants du Jeu de Balle sont exsangues.
- Acte 3 : le chantier s'éternise, pendant que les brocanteurs ayant été sélectionnés s'adaptent peu à peu à la clientèle du Sablon.
- Acte 4 : le parking est enfin fini et la place *« restaurée »* est inaugurée en grandes pompes.
- Acte 5 : seuls les brocanteurs ayant été sélectionnés et tenu bon reviennent dans un

quartier transfiguré : des habitants ont fui le chantier, des magasins sont à remettre, les pouvoirs publics soutiennent l'installation de nouveaux commerces, le *standing* du quartier grimpe, les loyers aussi.

Mais l'acte 1 n'a pas encore démarré et il faut maintenant démentir ce triste scénario. Les chances sont bonnes. La Ville de Bruxelles ne se rend manifestement pas compte à quoi elle a touché. Depuis l'annonce de la construction d'un parking, on ne parle plus que de ça au Jeu de Balle, les conversations s'animent et il faudrait se lever très tôt pour trouver quelqu'un qui soutienne ce projet. Les opposants ne sont pas seulement les marchands, commerçants et habitants des Marolles, ce sont aussi des amoureux du quartier et des clients du marché aux puces qui viennent de tout Bruxelles et de plus loin encore.

Contrairement à Els Ampe, ils aiment la place telle qu'elle est. Ils ne veulent pas la voir défigurée par des trémies. Ils rêvent que les traces historiques qui existent dans le sous-sol de la place et dont ils entendent parler depuis longtemps (notamment un ancien abri aérien) deviennent autre chose qu'un parking - c'est le genre de choses qu'on classe dans d'autres villes, non ? Ils savent que le marché aux puces qui se tient là quotidiennement depuis 1873 est unique et mériterait lui aussi d'être classé. Ce qu'ils y trouvent, ce ne sont pas seulement des objets qu'on ne trouve pas ailleurs, c'est aussi une ambiance, un mélange social inédit, une activité foisonnante, la vie d'une place et d'un quartier particuliers. En d'autres mots : un patrimoine immatériel, économique, social, culturel, quelque chose d'une valeur inestimable… À leurs yeux, cela fait partie de l'âme de Bruxelles. Et pas question de le laisser disparaître pour un bête parking. *« Times Square »* ou pas.

• Gwenaël Breës (habitant des Marolles)

Signez la pétition contre la construction d'un parking sous la place du Jeu de Balle !

Visitez le site de la Plateforme Marolles.

Me gusta la gratuidad !

La Place du Jeu de balle vient de servir pour la première fois de salle de concerts payants. Retour sur l'organisation de cet événement et ses conséquences. Gros déploiement de police et petits mensonges…

Les organisateurs semblent avoir tenu compte du quartier plus que ce qu'ils avaient laissé paraître dans un premier temps :

• La place n'a pas été complètement fermée pendant quatre jours. Le montage s'est déroulé de manière à ce que le marché aux puces puisse continuer à se tenir chaque jour, bien qu'amputé d'une partie de sa superficie. Pour les marchands, la casse a donc été limitée. Une vingtaine d'entre eux s'est tout de même vue privée de son gagne-pain. Payant leur emplacement au mois, le manque à gagner de ces quatre jours de chômage forcé ne leur sera pas remboursé.

• Dans l'après-midi du 11 juillet, le sound-check a même été l'occasion d'un moment sympathique entre les musiciens et un petit attroupement de passants et d'admirateurs,

la place étant encore ouverte et la police ne s'y étant pas encore déployée.

• Les concerts (Manu Chao, et Troba Kung-Fu en première partie) ont commencé et se sont terminés pile-poil à l'heure annoncée. Plus de bruit après 23 heures… mais pendant les concerts, quel volume !

Un dispositif policier impressionnant… et coûteux

Vers 17 heures, la place fut entourée de grillages noirs pour empêcher l'accès et la vue de l'extérieur du site. La grande surprise du dispositif fut le bouclage complet du quartier par la police, bloquant tous les accès à un périmètre bien plus large que la place. Toute personne n'ayant pas le précieux sésame pour assister au concert se voyait donc refoulée du quartier. On a vu des habitants devant négocier avec les policiers pour pouvoir rejoindre leur domicile, et des personnes ayant rendez-vous avec les amis qui avaient leurs tickets devant jouer de ruse pour franchir les barrages. On n'avait jamais vu un tel dispositif policier en plein coeur de Bruxelles, si ce n'est bien sûr dans le quartier Léopold lors des Sommets européens ou pour empêcher les supporters de foot d'accéder à la Grand Place pendant l'Euro 2000. Certains n'ont pu s'empêcher de faire le lien avec le concert que Manu Chao donna en 2001 à Gènes pour les manifestants qui voulaient assaillir la zone rouge, encerclée par la police et protégeant les dirigeants du G8 cloîtrés dans les quartiers centraux de la ville. C'est une autre histoire… Mais du point de vue symbolique, voir la venue de Manu Chao déclencher la présence massive de policiers dans un quartier populaire n'est pas des plus réjouissant.

En tout cas, voir autant de policiers jouer les contrôleurs de tickets pour un concert payant est une première… On en a vu qui coursaient quelques courageux sans-ticket essayant de gravir les barrages, qui empêchaient des badauds de regarder le concert à travers les fentes des bâches apposées sur les grillages, ou qui réprimandaient les cafetiers servant des bières à des spectateurs à travers cette barrière. Même aux abords de la place, la notion d'espace public n'existait plus.

Le soir du second concert, des habitants et des cafetiers affichaient et distribuaient les deux textes du présent blog. Aussitôt, le service d'ordre et la police reçurent l'ordre de confisquer les tracts, d'arracher les affiches et menacèrent d'arrêter manu militari ceux qui les diffusaient. Cette opération policière de la plus haute importance dura une bonne partie de la soirée, puisque les affiches réapparaissaient sans cesse sur les palissades fermant la place…

Tout cela pose des questions, tant sur le coût réel de l'opération que sur l'opportunité d'organiser ce type d'événement au coeur d'un tel quartier. Le déploiement policier des 11 et 12 juillet aurait coûté 80.000 euros d'argent public !

La colère des cafetiers du Jeu de balle, restés ouverts pour l'occasion, était d'autant plus forte que ce dispositif sécuritaire les a empêchés de profiter de l'événement. En effet, toute personne n'ayant pas de ticket ne pouvait accéder à la place, tandis les spectateurs qui pénétraient dans l'enceinte fermée du concert ne pouvaient plus en sortir. Il y eu donc bien peu de monde qui put fréquenter les bistrots de la place.

Le public présent se souciait probablement peu de ces petits désagréments pour les gens du quartier. Le fait que ces deux concerts aient été les seuls de Manu Chao pour le Benelux, qu'ils tombaient en plein été et, rappelons-le, qu'ils coûtaient 33 euros, a rassemblé un public venu davantage de toute la Belgique et de plus loin encore qu'un public local. Le caractère unique de l'événement et le nombre de places limité (11.000 tickets au total, très rapidement vendus) a évidemment créé beaucoup de frustrés. Les

tickets se revendaient d'ailleurs autour de 200 euros au marché noir !

Il reste à faire en sorte que cette première n'ouvre pas la porte à d'autres événements payants sur la Place du Jeu de balle et ne donne pas aux autorités bruxelloises l'envie de la transformer en scène régulière du Brussels Summer Festival. On peut d'autant plus les soupçonner d'avoir cette intention que Manu Chao, rencontré à l'issue de son second concert, nous a assuré que l'idée de jouer sur la Place du Jeu de balle ne venait pas de lui mais bien des organisateurs, contrairement à ce que leur campagne de communication a affirmé. Il nous a dit ignorer le fait que ses concerts étaient les premiers payants sur cette place, et rejoindre nos critiques.

Oui aux concerts gratuits sur la Place du Jeu de balle, non aux événements qui privatisent cet espace et empêchent habitants et commerçants de profiter de la fête !

Manu Chao à la Place du Jeu de balle : une bonne idée, vraiment ?

Les deux concerts que donne Manu Chao dans les Marolles ces 11 et 12 juillet réjouissent peut-être les fans, mais moins les habitants et usagers de la Place du jeu de Balle. Celle-ci va être fermée pour un événement qui n'est manifestement pas destiné à la population du quartier.

Manu Chao à la Place du Jeu de Balle ? L'idée paraît réjouissante… Pour les spectateurs, le lieu choisi annonce une ambiance nettement plus conviviale qu'un concert dans un stade ou une grande salle de concert. De plus, il y a une certaine adéquation entre le chanteur franco-espagnol, engagé socialement et politiquement, sa musique métissée, et ce quartier populaire, rebelle, marqué par les vagues immigrations notamment espagnole ou marocaine. Les Marolles, c'est un quartier très ancien, largement amputé par la construction du Palais de Justice mais qui a tenu tête à plusieurs reprises dans l'histoire à des projets de démolition et d'expropriation. Un quartier qui a réussi à garder son âme, et où l'on trouve encore des traces d'un Bruxelles ancien, populaire, de ses dialectes, de ses petits métiers… Et ce, malgré un phénomène d'embourgeoisement de plus en plus marqué par la présence de nombreux antiquaires de luxe, de magasins « vintage », de cafés branchés et de nombreux touristes attirés par le caractère « authentique » et par l'esprit qui se dégage de ses ruelles. Le grand nombre de logements sociaux implantés dans le quartier le préserve heureusement d'une gentrification complète et rapide.

Bref. Manu Chao dans les Marolles, c'est un peu comme voir Pink Floyd à Pompéi ou un concert techno dans un hangar industriel : la symbiose entre artiste et lieu semble parfaite. En apparence. Car au-delà du symbole, que va réellement amener cet événement au quartier et à ses habitants ? Feront-ils partie de la fête, ou bien le coeur de leur quartier servira-t-il seulement de cadre, d'image de carte postale à un événement privatif ? Au vu du prix des tickets (33 euros, en vente uniquement à la FNAC) et de leur nombre limité (la place n'est pas très grande, les deux concerts ont donc été très vite sold-out), il y a fort à parier que les Marolliens ne seront pas nombreux à profiter de la belle énergie scénique du chanteur, autrement qu'en l'écoutant de leurs fenêtres. Aucune promotion spécifique de l'événement ne s'est d'ailleurs effectuée par chez eux. Pas d'invitation, pas de tarif réduit. Juste une lettre distribuée en toutes-boites pour détailler les nuisances et les désagréments que produiront les concerts. Les organisateurs annoncent quatre jours d'occupation de la place. Celle-ci sera grillagée,

la circulation et les transports en commun déviés. Un précédent qui, espérons-le, ne se reproduira pas.

Car pourquoi venir ici, si c'est pour privatiser l'espace pendant plusieurs jours sans en faire profiter les habitants ? S'il n'était pas possible de rendre ces concerts gratuits, d'autres salles, places, parcs ou stades auraient été bien plus adéquats. Le Brussels Summer Festival (BSF, un festival coorganisé par la Ville de Bruxelles, hyper sponsorisé et qui, comme son nom l'indique, ressemble plus à un événement de city marketing destiné à animer le centre-ville pendant la période touristique qu'à un festival avec une âme et une identité musicale), organisateur de ces concerts, occupe habituellement d'autres scènes dans des lieux mieux adaptés à ce type d'événement, comme la Place des Palais ou le Mont des Arts…

Selon le BSF, c'est à la demande de Manu Chao, « *tombé amoureux*« du quartier, que les deux concerts auraient été organisés ici. Une idée peut-être partie d'un bon sentiment mais qui, du point de vue du quartier et de ses habitants, va produire l'inverse de l'effet recherché. La Place du Jeu de Balle est le coeur d'un habitat dense, populaire, et d'un marché quotidien. Fermer cette place, c'est mépriser ces réalités. Des concerts sont bien organisés une fois par an sur cette place, la veille de la fête nationale du 21 juillet, mais gratuitement. Et quoiqu'on puisse penser de la programmation folklorique qui y est proposée (Annie Cordy, Plastic Bertrand, etc.), tout le monde peut en profiter.

Alors, qu'on se le dise : la véritable fête populaire dans les Marolles n'aura sans doute pas lieu avec Manu Chao, mais plutôt huit jours plus tard, le 20 juillet… avec Sandra Kim et le Grand Jojo !

P.S. Un billet sur les suites de ces concerts : ici.